

FILE/FICHER

SDW81A10

ZONED / NON - CONDENSEE

TABLE OF CONTENTS

Introduction	
Part 1	
Section 1	Figures Information
Section 2	General File Information
Section 3	PL/1 Declaration Statement
Section 4	Detailed Record Layout
Part 2	
Section A	File Content
Section B	File Sequence and Geographic Definitions
	1) Sequence of 1981 Census User Summary Tape Files
	2) Geographic Definitions
Section C	Geographic Organization
Section D	Supplementary Information
	- Confidentiality and Random Rounding
	- Sampling
	- Data Quality
	- Basic Measures of Data Quality
	- Geographic Reference Products
	- Reference Products
Section E	Special Notes

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	
Partie 1	
Section 1	Information sur les chiffres
Section 2	Information générale du fichier
Section 3	Énoncé de déclaration PL/1
Section 4	Image détaillée d'un enregistrement
Partie 2	
Section A	Contenu du fichier
Section B	Séquence des fichiers et définitions géographiques
	1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981
	2) Définitions géographiques
Section C	Présentation des régions géographiques
Section D	Renseignements supplémentaires
	- Confidentialité et arrondissement aléatoire
	- Échantillonnage
	- Qualité des données
	- Mesures de base de la qualité des données
	- Produits géographiques de référence
	- Produits de référence
Section E	Notes spéciales

INTRODUCTION

DOCUMENTATION FOR CENSUS DATA ON MAGNETIC TAPE

This documentation is divided into two parts.

Part 1 is available for any tape file produced from the census micro-data base using the STATPAK retrieval system.

Part 2 is available only with census User Summary Tape files and special requests on tape produced by the Customer Services Section.

Part 1

Introduction

In the following documentation each tabulation is referred to as a data matrix. Each characteristic or variable such as age, sex, etc., is referred to as a dimension or subscript. Each dimension is associated with multiple entries; for example, the dimension sex could be associated with entries male, female, total.

Part 1 consists of four sections

Section 1 shows:

- that each data matrix has a title associated with a matrix name. The latter is a mnemonic code up to eight characters long. The documentation usually refers to a tabulation by its mnemonic code;
- the total number of data cells in a matrix;
- the largest absolute value of any cell in the matrix which may be used for data validation and programming purposes.

Please Note:

The cells contain either integer or decimal digits with decimal point which is implied.

If overflows are encountered, the overflow messages appear in the first section and when the program interrupts, the other sections may be either partially or not at all printed.

Section 2 shows:

- the general file information enabling computer usage of the file.

INTRODUCTION

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT SUR BANDE MAGNÉTIQUE

Cette documentation est divisée en deux parties.

La partie 1 est disponible pour tous les fichiers sur bande produits à partir des microdonnées du recensement en utilisant le système d'extraction STATPAK.

La partie 2 est disponible seulement pour les fichiers des bandes sommaires du recensement et pour les requêtes spéciales sur bande qui sont produites par la Section du service-clients.

Partie 1

Introduction

Dans la documentation suivante, chacun des tableaux est identifié par l'expression "matrice de données" de même que chacune des caractéristiques ou variables telles l'âge, le sexe, etc., sont associées aux termes dimension ou indice. Chaque dimension est associée à plusieurs entrées; par exemple, la dimension sexe est associée aux entrées hommes, femmes, total.

La partie 1 est composée de quatre sections

La section 1 indique:

- que chaque matrice de données a un titre associé au nom de la matrice. Ce dernier est un code mnémorique ayant jusqu'à huit caractères. La documentation se réfère habituellement à un tableau à l'aide du code mnémorique;
- le nombre total de cellules de données d'une matrice;
- la plus grande valeur absolue de toute cellule de la matrice qui peut être utilisée pour la validation des données et à des fins de programmation.

Remarques:

Les cellules contiennent soit des valeurs intégrales soit des valeurs décimales. Le point décimal est virtuel.

En cas de dépassement de capacité dans une cellule, un message est imprimé dans la première section et à l'arrêt du programme, les autres sections peuvent ne pas être (ou être partiellement) imprimées.

La section 2 indique:

- l'information générale permettant le traitement informatique du fichier.

Where necessary a matrix may be written out on more than one logical record. In that case, the dimension(s) (variable(s)) on which the matrix is split is (are) identified as well as the order in which the matrix is actually written out on magnetic tape.

Section 3 contains:

- a PL/1 declaration statement - this statement should be of special interest to users who wish to understand how a multi-dimension matrix (e.g., age by sex by marital status is a three dimensional matrix) is laid out as a linear sequential record on magnetic tape.

Each logical record starts with a 52-character geographic identification (see Section B). In the case of a matrix that is split and thus written over multiple records on tape, it is followed by sub-matrix identification(s), matrix name and matrix size. Then come the entries for each dimension (subscript) of the matrix.

Section 4 contains:

- a detailed record layout of the file;
- the identification part which is the same as on the PL/1 declaration statement (see Section 3);
- the content of each cell or field associated with the matrix name to which it belongs, the format, the first and last positions of each field in the record, the number of bytes (1 byte = 8 bits = 1 or 2 digits or 1 character depending on the format), the precision or number of digits stored and the scale where applicable, which gives the number of decimal places. (Note: The decimal point is implied - not written on tape.)

Part 2

Section A contains:

- the table titles;
- the legends (entries or class intervals associated with each variable, e.g., sex (3): male, female, total).

Note: This section is available only with the census User Summary Tape documentation.

Section B contains:

- the file sequence and the complete definitions of the geographic area codes which exist on the file.

Lorsque nécessaire, une matrice peut être écrite sur plus d'un enregistrement logique. Dans ce cas, l'ordre dans lequel la matrice est divisée selon sa ou ses dimension(s) et effectivement écrite sur la bande magnétique est identifiée.

La section 3 présente:

- l'énoncé de déclaration PL/1 - cet énoncé devrait surtout intéresser les utilisateurs qui désirent comprendre comment une matrice à plusieurs dimensions (par ex., l'âge selon le sexe et l'état matrimonial est une matrice à trois dimensions) est disposée dans un enregistrement linéaire séquentiel sur bande magnétique.

Chaque enregistrement logique débute par 52 caractères d'identification géographique (voir la section B). Dans le cas d'une matrice qui est divisée puis écrite en plusieurs enregistrements sur bande, l'identification des régions est suivie de l'identification de la ou des sous-matrice(s) ainsi que par le nom et la taille de la matrice. Puis viennent les entrées pour chaque dimension (indice) de la matrice.

La section 4 présente:

- l'image détaillée d'un enregistrement du fichier;
- la partie identification qui est la même que dans l'énoncé de déclaration PL/1 (voir section 3);
- le contenu de chaque cellule ou zone associée au nom de la matrice auquel elle appartient, le format, la première et la dernière position de chaque zone de l'enregistrement, le nombre de multipléts (1 multiplétt = 8 bits = 1 ou 2 chiffres ou 1 caractère selon le format), la précision ou le nombre de chiffres emmagasinés ainsi que l'échelle lorsque c'est le cas, indiquant le nombre de décimales après le point. (Nota: Le point décimal est virtuel - non écrit sur bande.)

Partie 2

La section A présente:

- le titre des tableaux;
- les légendes (entrées ou niveaux de regroupement associés à chaque variable, par ex., sexe (3): hommes, femmes, total).

Nota: Cette section est disponible seulement avec la documentation des bandes sommaires du recensement.

La section B présente:

- la séquence des fichiers et les définitions complètes de tous les codes géographiques qui existent sur le fichier.

Section C contains:

- the geographic organization of the User Summary Tape files and microfiche for each series produced for the 1981 Census.

Section D contains:

- a brief description of the statistical and confidentiality methodology used during the process of retrieval of data from the census micro-data base;
- a list of reference manuals which provide more detailed information on some of the topics briefly described in this documentation.

For further information, please contact:

CANSIM DIVISION
Statistics Canada
Ottawa, K1A 0Z8
Tel.: (613) 995-0097
995-7406

Special Note: Positive or negative sign

If the character mode is packed, the last four (4) bits of the last byte of a data cell contain the sign.

If the character mode is numeric (external), the complete first byte of a data cell contains the sign.

Section E contains:

- information on any peculiarities related to geography or variables that are essential to the interpretation of data.

La section C présente:

- la structure géographique des fichiers des bandes sommaires et des microfiches pour chaque série produite aux termes du recensement de 1981.

La section D présente:

- une brève description de la méthodologie statistique et de la méthode pour assurer la confidentialité utilisée dans l'extraction des données de la base de microdonnées du recensement;
- une liste des manuels de référence qui offrent des renseignements plus détaillés sur quelques-uns des sujets brièvement décrits dans cette documentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

DIVISION CANSIM
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0Z8
Tél.: (613) 995-0097
995-7406

Note spéciale: Signe positif ou négatif

Si l'enregistrement des caractères est en format condensé, les quatre (4) derniers bits du dernier multiplet de la case de données contiennent le signe.

Si l'enregistrement des caractères est en format numérique (externe), le premier multiplet de la case de données contient le signe.

La section E présente:

- des renseignements sur la géographie ou les variables qui sont nécessaires pour interpréter les données.

SEP 10, 1982

SECTION
* 1A * FIGURES INFORMATION
* * * QUELQUES INFORMATIONS SUR LES NOMBRES PRODUITS*

REQUEST MATRIX NAME MATRIX STUB
REQUETE NOM DE LA MATRICE STUB DE LA MATRICE

NUMBER OF CELLS LARGEST ABSOLUTE VALUE
NOMBRE DE CELLULES VALEUR ABSOLUE LA PLUS GRANDE

01 SDW81A11 SDW81A11=COUNT 30 8,281,531.00000

THE FILE NAME IS - LE NOM DU FICHIER EST : SDNR01A10

THE DATA CONTROL BLOCK IS - L'INFORMATION RELATIVE A LA DISPOSITION DES DONNEES EST :

THE RECORD FORMAT - LE FORMAT DES ENREGISTREMENTS * FIXED LENGTH - LONGUEUR FIXE

LOGICAL RECORD LENGTH - LONGUEUR D'UN ENREGISTREMENT * 322

GEOGRAPHICAL IDENTIFICATION - IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE * 52

DATA CELLS LENGTH - LONGUEUR TOTALE DES CELLULES DE DONNEES * 270

THE BLOCKSIZE - LA TAILLE D'UN BLOC * 31,672

NUMBER OF CELLS FOR EACH RECORD - NOMBRE DE CELLULES POUR UN ENREGISTREMENT * 30

***** TOTAL NUMBER OF RECORDS WRITTEN OUT - NOMBRE TOTAL D'ENREGISTREMENTS ECRITS * 0005088

PL1 DECLARATION
DECLARATION DE PL1

10, 1982

LE NOM DU FICHIER EST : SPW1A10

INCL 1 SUMMARY RECORD #01 UNATTACHED.

5 AREA 10 - COURTESY.

5 GROUP 03, 101.

10 SPW1A11 PICTURE 0009

SECTION A

FILE CONTENT

File SDW81A10

Table Title

SDW81A11 - Occupied private dwellings by tenure (3), showing structural type (10), 1981

Legends

STRUCTURAL TYPE (10)

1. Total occupied private dwellings
Structural type of dwelling
2. Single detached
3. Apartment, five or more storeys
4. Other multiple dwellings
5. Double house
6. Row house
7. Duplex
8. Apartment, less than five storeys
9. House attached to a non-residential building
10. Movable dwellings (1)

(1) Includes both mobile homes and other movable dwellings such as houseboats and railroad cars.

TENURE (3)

1. Total occupied private dwellings
2. Owned
3. Rented

SECTION A

CONTENU DU FICHIER

Fichier SDW81A10

Titre du tableau

SDW81A11 - Logements privés occupés selon le mode d'occupation (3), par type de construction (10), 1981

Légendes

TYPE DE CONSTRUCTION (10)

1. Total des logements privés occupés
Type de construction
2. Individuels non attenants
3. Appartements de cinq étages et plus
4. Autres logements multiples
5. Maisons doubles
6. Maisons en rangée
7. Duplex
8. Appartements, moins de cinq étages
9. Attenants à une construction non résidentielle
10. Logements mobiles (1)

(1) Comprend les habitations mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux-maisons et les voitures de chemin de fer.

MODE D'OCCUPATION (3)

1. Total des logements privés occupés
2. Possédés
3. Loués

SECTION B

FILE SEQUENCE AND GEOGRAPHIC DEFINITIONS

1) Sequence of 1981 Census User Summary Tape Files - Census Subdivisions (Basic Series)

Census subdivision (CSD) files are sorted in the following ascending numeric sequence:

Keys	Position in record	Description
Major	51-52	Record type
Intermediate 1	1-2	Region and province code
Intermediate 2	3-4	Census division code
Minor	5-7	Census subdivision code

SECTION B

SÉQUENCE DES FICHIERS ET DÉFINITIONS GÉOGRAPHIQUES

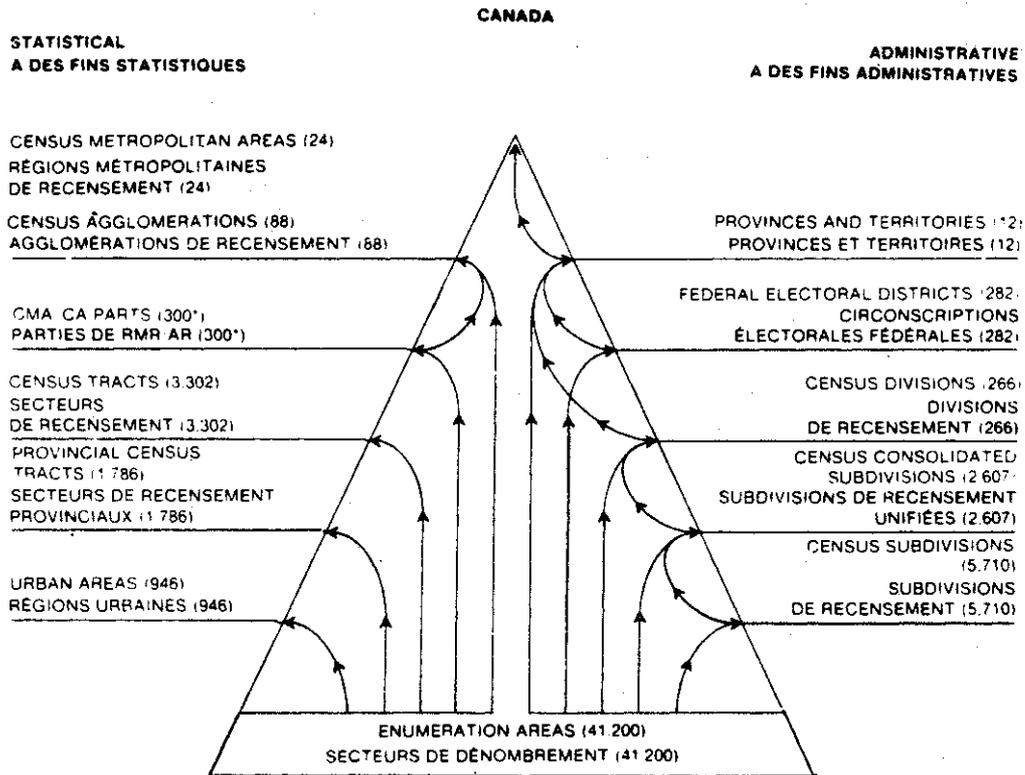
1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981 - Subdivisions de recensement (série de base)

Les fichiers des subdivisions de recensement (SDR) sont triés dans l'ordre numérique ascendant suivant:

Clefs	Position dans l'enregistrement	Description
Majeur	51-52	Genre d'enregistrement
Intermédiaire 1	1-2	Code de la région et de la province
Intermédiaire 2	3-4	Code de la division de recensement
Mineur	5-7	Code de la subdivision de recensement

Figure 1.

The 1981 Census Geographic Hierarchy
Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1981



The numbers in brackets represent the number of each type of area
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'unités dans chaque catégorie

* Approximate number
* Chiffres approximatifs

Geographic codes on each record

Codes géographiques dans
chaque enregistrement

Record type	Description	Number of records	Position	Content
Genre d'enregistrement		Nombre d'enregistrements		Contenu
01	Canada total record Enregistrement renfermant le total pour le Canada	1	1-17	Zeroes Zéros
			18-49	Geographic name - Canada Nom géographique - Canada
			50	Indian Reserve - High imputation area indicator Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Record type Genre d'enregistrement
02	Provincial total records in ascending numeric sequence Enregistrements renfermant le total pour chaque province, triés dans l'ordre numérique ascendant	12	1-2	Region and province code Code de la région et de la province
			3-17	Zeroes Zéros
			18-49	Province name Nom de la province
			50	Indian Reserve - High imputation area indicator Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
16	Census division (CD) records in ascending numeric sequence within province Enregistrements au niveau des divisions de recensement (DR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque province	266	1-2	Region and province code Code de la région et de la province
			3-4	CD code Code de la DR
			5-17	Zeroes Zéros
			18-49	Census division name Nom de la division de recensement
			50	Indian Reserve - High imputation area indicator Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
51-52	Record type Genre d'enregistrement			

Geographic codes on each record

Codes géographiques dans chaque enregistrement

Record type	Description	Number of records	Position	Content
Genre d'enregistrement		Nombre d'enregistrements		Contenu
17	Census subdivision (CSD) records in ascending numeric sequence within census division and province Enregistrements au niveau des subdivisions de recensement (SDR), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque division de recensement et province	5,710	1-2	Region and province code Code de la région et de la province
			3-4	CD code Code de la DR
			5-7	CSD code Code de la SDR
			8-17	See tape documentation Voir la documentation relative à la bande
			18-49	CSD name Nom de la SDR
			50	Indian Reserve - High imputation area indicator Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Record type Genre d'enregistrement

Note: There are 5,989 records on the census subdivision summary tape files covering all of Canada.

Nota: Il y a 5,989 enregistrements dans les fichiers de bandes sommaires des subdivisions de recensement pour tout le Canada.

Field: 1

Position: 1-2

Region and Province Code

This field presents the major political division of Canada. There are ten provinces and two territories coded as below. The first digit represents the geographic region of Canada to which the province belongs. Code notation is the Standard Geographical Classification (SGC) code and is assigned geographically from east to west. In census tabulations, provincial tables include the Yukon and Northwest Territories.

Code Assignment

<u>Region</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Canada	Total	00
Atlantic	Nfld.	10
	P.E.I.	11
	N.S.	12
	N.B.	13
Quebec	Que.	24
Ontario	Ont.	35
Prairies	Man.	46
	Sask.	47
	Alta.	48
British Columbia	B.C.	59
Territories	Yukon	60
	N.W.T.	61

Zone: 1

Position: 1-2

Code de la région et de la province

Cette zone représente la principale division politique du Canada. Dix provinces et deux territoires sont codés ci-dessous. Le premier chiffre représente la région géographique du Canada à laquelle la province appartient. Le système de codage est le code de la Classification géographique type (CGT); les codes sont attribués géographiquement d'est en ouest. Dans les totalisations du recensement, les tableaux provinciaux incluent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Attribution du code

<u>Région</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Canada	Total	00
Atlantique	T.-N.	10
	Î.-P.-É.	11
	N.-É.	12
	N.B.	13
Québec	Qué.	24
Ontario	Ont.	35
Prairies	Man.	46
	Sask.	47
	Alb.	48
Colombie-Britannique	C.-B.	59
Territoires	Yukon	60
	T. N.-O.	61

Field: 2

Zone: 2

Position: 3-4

Position: 3-4

Census Division (CD)

This field presents census divisions, the general term applying to counties, regional districts, regional municipalities and five other types of geographic areas made up of groups of census subdivisions. In Newfoundland, Manitoba, Saskatchewan and Alberta, the term describes areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as an equivalent for counties.

Remarks: In the 1981 Census there are five census divisions in the Northwest Territories; this increase of one census division for the Northwest Territories results from the creation of the Central Arctic Region that, in 1976, was a part of the Fort Smith Region.

Major redelineation of census divisions occurred in Manitoba in 1976 and 1961 and in British Columbia in 1971.

The creation of Regional Municipalities in Ontario between 1969 and 1975 required the redefinition of some census divisions in Ontario.

See list of census division names and codes on the following page.

Division de recensement (DR)

Cette zone représente les divisions de recensement, terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: En 1981, on compte cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une division de recensement de plus qu'en 1976; la région de Central Arctic créée en 1981 faisait partie de la région de Fort Smith, en 1976.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

Voir la liste des noms et codes des divisions de recensement à la page suivante.

CENSUS DIVISIONS (CD)

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

SGC - CGT		CENSUS DIVISION DIVISION DE RECENSEMENT	SGC - CGT		CENSUS DIVISION DIVISION DE RECENSEMENT
PR	CD - DR		PR	CD - DR	
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE			QUEBEC (CONT'D - SUITE)		
10	01	DIVISION NO. 1	24	12	CHARLEVOIX-OUEST
10	02	DIVISION NO. 2	24	13	L'ISLET
10	03	DIVISION NO. 3	24	14	MONTMAGNY
10	04	DIVISION NO. 4	24	15	BELLECHASSE
10	05	DIVISION NO. 5	24	16	MONTMORENCY NO. 2
10	06	DIVISION NO. 6	24	17	MONTMORENCY NO. 1
10	07	DIVISION NO. 7	24	20	QUEBEC
10	08	DIVISION NO. 8	24	21	LEVIS
10	09	DIVISION NO. 9	24	22	DORCHESTER
10	10	DIVISION NO. 10	24	23	BEAUCE
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD			24	24	FRONTENAC
11	01	KINGS COUNTY	24	25	COMPTON
11	02	QUEENS COUNTY	24	26	WOLFE
11	03	PRINCE COUNTY	24	27	MEGANTIC
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE			24	28	LOTBINIERE
12	01	SHELBURNE COUNTY	24	29	PORTNEUF
12	02	YARMOUTH COUNTY	24	32	CHAMPLAIN
12	03	DIGBY COUNTY	24	33	NICOLET
12	04	QUEENS COUNTY	24	34	ARTHABASKA
12	05	ANNAPOLIS COUNTY	24	35	RICHMOND
12	06	LUNenburg COUNTY	24	36	SHERBROOKE
12	07	KINGS COUNTY	24	37	STANSTEAD
12	08	HANTS COUNTY	24	38	BROME
12	09	HALIFAX COUNTY	24	39	SHEFFORD
12	10	COLCHESTER COUNTY	24	40	BAGOT
12	11	CUMBERLAND COUNTY	24	41	DRUMMOND
12	12	PICTOU COUNTY	24	42	YAMASKA
12	13	GUYSBOROUGH COUNTY	24	43	SAINT-AURICE
12	14	ANTIGONISH COUNTY	24	47	MASKINONGE
12	15	INVERNESS COUNTY	24	49	BERTHIER
12	16	RICHMOND COUNTY	24	50	RICHELIEU
12	17	CAPE BRETON COUNTY	24	51	SAINT-HYACINTHE
12	18	VICTORIA COUNTY	24	52	ROUVILLE
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK			24	53	IBERVILLE
13	01	SAINT JOHN COUNTY	24	54	MISSISSQUOI
13	02	CHARLOTTE COUNTY	24	55	SAINT-JEAN
13	03	SUNBURY COUNTY	24	56	CHAMBLY
13	04	QUEENS COUNTY	24	57	VERCHERES
13	05	KINGS COUNTY	24	58	JOLIETTE
13	06	ALBERT COUNTY	24	61	MONTCALM
13	07	WESTMORLAND COUNTY	24	62	L'ASSOMPTION
13	08	KENT COUNTY	24	63	TERREBONNE
13	09	NORTHUMBERLAND COUNTY	24	64	ILE-JESUS
13	10	YORK COUNTY	24	65	ILE-DE-MONTREAL
13	11	CARLETON COUNTY	24	66	LAPRAIRIE
13	12	VICTORIA COUNTY	24	67	NAPIERVILLE
13	13	MADAMASKA COUNTY	24	68	HUNTINGDON
13	14	RESTIGOUCHE COUNTY	24	69	CHATEAUGUAY
13	15	GLOUCESTER COUNTY	24	70	BEAUHARNOIS
QUEBEC			24	71	SOULANGES
24	01	ILES-DE-LA-MADELEINE	24	72	VAUDREUIL
24	02	GASPE-EST	24	73	DEUX-MONTAGNES
24	03	GASPE-OUEST	24	74	ARGENTEUIL
24	04	BONAVENTURE	24	75	PAPINEAU
24	05	MATAPEDIA	24	76	LABELLE
24	06	MATANE	24	78	GATINEAU
24	07	RIMOUSKI	24	79	HULL
24	08	RIVIERE-DU-LOUP	24	80	PONTIAC
24	09	TEMISCOUATA	24	83	TEMISCAMINGUE
24	10	KAMOURASKA	24	84	ABITIBI
24	11	CHARLEVOIX-EST	24	80	LAC-SAINT-JEAN-OUEST
			24	83	LAC-SAINT-JEAN-EST
			24	94	CHICOUTIMI
			24	97	SAGUENAY
			24	98	TERRITOIRE-DU-NOUVEAU-QUEBEC
ONTARIO					
			35	01	GLENGARRY COUNTY
			35	02	PRESCOTT COUNTY
			35	03	RUSSELL COUNTY
			35	04	STORMONT COUNTY
			35	05	DUNDAS COUNTY
			35	06	OTTAWA-CARLETON REGIONAL MUNICIPALITY
			35	07	GRENVILLE COUNTY

CENSUS DIVISIONS (CD)
DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

SGC - CGT		CENSUS DIVISION DIVISION DE RECENSEMENT	SGC - CGT		CENSUS DIVISION DIVISION DE RECENSEMENT
PR	CD - DR		PR	CD - DR	

YUKON

60 01 YUKON

NORTHWEST TERRITORIES - TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- 61 04 BAFFIN REGION
- 61 05 KEEMATIN REGION
- 61 06 FORT SMITH REGION
- 61 07 INUVIK REGION
- 61 08 CENTRAL ARCTIC REGION

Field: 3

Position: 5-7

Census Subdivision (CSD)

This field presents the Standard Geographical Classification code for each CSD.

Census subdivision refers to the general term applying to municipalities, Indian Reserves, Indian Settlements and unorganized territories.

In Newfoundland, Nova Scotia and British Columbia, the term also describes geostatistical areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as an equivalent for municipalities.

Remarks: The 1981 Census was taken according to the municipal boundaries in effect on January 1, 1981.

It should be noted that the parts of Flin Flon located in Manitoba and Saskatchewan and the parts of Lloydminster located in Saskatchewan and Alberta are treated as separate CSDs.

In 1981, for the first time, each Indian Reserve and unorganized territory is reported separately in those census tabulations reporting data by census subdivision.

Summaries of CSD changes are available in the form of two bulletins:

- (1) Changes to Municipal Boundaries, Status and Names (Catalogue No. 12-201, Annual); and
- (2) Standard Geographical Classification, 1981, Vol. I (Catalogue No. 12-567, Occasional).

For a detailed listing of census subdivisions, see Enumeration Area Reference Lists (Catalogue Nos. 99-909 to 99-912) or the Standard Geographical Classification, 1981, Vol. II (Catalogue No. 12-568, Occasional).

Zone: 3

Position: 5-7

Subdivision de recensement (SDR)

Cette zone représente le code de la Classification géographique type pour chaque SDR.

Subdivision de recensement est le terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1^{er} janvier 1981.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Pour la première fois, en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figure séparément dans les tableaux de données présentées par subdivision de recensement.

Deux bulletins expliquent sommairement les changements apportés aux SDR:

- (1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n^o 12-201 au catalogue, publication annuelle)
- (2) Classification géographique type, 1981, Vol. I (n^o 12-567 au catalogue, publication hors série).

On pourra trouver une liste détaillée des subdivisions de recensement dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-909 à 99-912 au catalogue) ou dans la Classification géographique type, 1981, Vol. II (n^o 12-568 au catalogue, publication hors série).

Field: 4

Zone: 4

Position: 8

Position: 8

CSD Population Size Group

This field is a population size descriptor. It is used to classify all CSDs into predetermined population size groups, as follows:

<u>Population</u>	<u>Size code</u>
0 - 999	8
1,000 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 and over	1

Groupe de taille de la population des SDR

Cette zone représente un code indicateur de taille de la population d'une région. On l'utilise pour classier toutes les subdivisions de recensement en groupes prédéterminés de population, comme suit:

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
0 - 999	8
1,000 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 et plus	1

Field: 5

Position: 9-10

Census Subdivision Type Code

This field classifies all census subdivisions according to the official designations adopted by the federal and provincial authorities.

Census subdivision names and types depend on the definition assigned by the provincial authorities; as a result, many of them may differ from region to region.

In the 1976 Census, codes were assigned in two groups. The first group contained 22 designations considered to have a local government and identifiable by the general term of municipality; among other things, this group included incorporated cities, towns and villages, boroughs, hamlets and all types of municipalities.

The second group included nine designations for territories governed by provincial or federal agencies, including Regional District Subdivisions, National Parks, Unorganized Territories, Indian Reserves and Settlements.

For the 1981 Census, this census subdivision type code structure has been modified. The distinction between entities with a local government and those governed by provincial or federal agencies is no longer a criterion in the assignment of codes. The 1976 codes used to denote a particular type were retained in the 1981 Census provided this type had not been affected by any major changes.

One major change in the 1981 Census is the unilingualism of census subdivision types by province of origin. Only those types federally created or found in all provinces are bilingual.

The following lists show the census subdivision types, the provinces or territories in which they are located, and the 1976 and 1981 codes. The changes are identified by footnotes.

Zone: 5

Position: 9-10

Code de la catégorie de subdivision de recensement

Cette zone classifie toutes les subdivisions de recensement conformément aux appellations officielles adoptées par les autorités fédérales et provinciales.

La catégorie et le nom des subdivisions de recensement dépendent de la définition attribuée par les autorités provinciales et par conséquent, plusieurs peuvent différer d'une région à l'autre.

Pour le recensement de 1976, l'attribution des codes s'est fait en deux groupes. Le premier groupe contenait 22 appellations considérées comme ayant une administration locale et pouvant être identifiées par le terme général de municipalité; on y retrouvait entre autres les cités, villes et villages constitués, les boroughs, les hameaux et toutes les catégories de municipalités.

Le second groupe comprenait neuf appellations s'appliquant à des territoires administrés par des organismes provinciaux ou fédéraux, entre autres les subdivisions de district régional, les parcs nationaux, les territoires non organisés, les réserves et établissements indiens.

Pour le recensement de 1981, la structure du code de la catégorie de subdivision de recensement n'a pas été intégralement retenue. La distinction entre les entités ayant une administration locale et celles qui sont administrées par des organismes provinciaux ou fédéraux n'est plus une contrainte à respecter dans l'attribution des codes. Les codes de 1976 pour désigner une catégorie particulière ont été retenus pour le recensement de 1981 si aucun changement majeur n'affecte cette catégorie.

Un changement majeur pour le recensement de 1981 est l'unilinguisme des catégories de subdivisions de recensement, selon la province d'origine. Seules sont bilingues les catégories qui sont de création fédérale ou celles retrouvées dans toutes les provinces.

Les listes suivantes donnent les catégories de subdivisions de recensement, les provinces ou territoires de localisation et les codes de 1976 et 1981. Les changements sont identifiés par les renvois.

List of Census Subdivision Types

1976 code	Designation	1981 code	Abbreviation	Location (province)
01	City - Cité	01	C	Nfld., P.E.I., N.S., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALTA., B.C., YUK., N.W.T.
02	Town (1)	02	T	Nfld., P.E.I., N.S., N.B., ONT., MAN., SASK., ALTA., B.C., YUK., N.W.T.
03	Village	03	VL	P.E.I., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALTA., B.C., N.W.T.
04	Summer Village	04	SV	ALTA. (2)
05	Borough	05	BOR	ONT.
06	Hamlet	06	HAM	N.W.T.
07	Ville (3)	07	V	QUE.
	Paroisse (Municipalité del (4)	08	P	QUE.
	Sans designation (Municipalité) (5)	09	SD	QUE.
	Cantons unis (Municipalité del (6)	10	CU	QUE.
	Municipalité (7)		MUN	QUE.
11	County (Municipality)	12	CM	ALTA.
12	Subdivision of County Municipality	13	SCM	N.S.
13	District (Municipality)	14	DM	B.C.
14	Rural Municipality	15	RM	MAN., SASK.
15	Township	16	TP (8)	ONT.
16	Canton (Municipalité del (9)	17	CT	QUE.
	Resort Village (10)	20	RV	SASK.
	Municipal Corporation (11)	21	MC	SASK.
31	Municipal District	31	MD	N.S., ALTA.
32	Rural District (12)		RD	Nfld.
33	Improvement District	33	ID	ONT., ALTA.
34 (13)	Improvement District		ID	ALTA.
35	Local Improvement District	35	LID	YUK. (14)
36	Local Government District	36	LGD	MAN.
39	Subdivision of Regional District	39	SRD	B.C.
51	Community (15)	51	COM	Nfld.
52	Special Area	52	SA (16)	ALTA.
53 (17)	Saskatchewan Hospital Area			SASK.
	Granium City and District			SASK.
	University Endowment Area			B.C.
61 (18)	National Park			SASK., ALTA.
62	Parish	62	PAR	N.B. (19)
63	Township and Royalty	63	LOT (20)	P.E.I.
81	Unorganized - Non organisé	81	UNO (21)	QUE., ONT., MAN., SASK., YUK., N.W.T.
82	Subdivision of unorganized	82	SUN (22)	Nfld.
91	Indian Reserve - Réserve indienne	91	R (23)	P.E.I., N.S., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALTA., B.C.
92	Indian Settlement - Etablissement indien	92	S-E (24)	QUE., ONT., MAN.
93	Non Reserve (25)			QUE., ONT.
	Settlement (26)	93	SET	N.W.T.

Liste des catégories de subdivisions de recensement

Code de 1976	Appellation	Code de 1981	Abreviation	Localisation (province)
01	City - Cite	01	C	T.-N., I.-P.-E., N.-E., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALB., C.-B., YUK., T. N.-O.
02	Town (1)	02	T	T.-N., I.-P.-E., N.-E., N.B., ONT., MAN., SASK., ALB., C.-B., YUK., T. N.-O.
03	Village	03	VL	I.-P.-E., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALB., C.-B., T. N.-O.
04	Summer Village	04	SV	ALB. (2)
05	Borough	05	BOR	ONT.
06	Hamlet	06	HAM	T. N.-O.
07	Ville (3)	07	V	QUE.
	Paroisse (Municipalité de) (4)	08	P	QUE.
	Sans designation (Municipalité) (5)	09	SD	QUE.
	Cantons unis (Municipalité de) (6)	10	CU	QUE.
	Municipalité (7)		MUM	QUE.
11	County (Municipality)	12	CM	ALB.
12	Subdivision of County Municipality	13	SCM	N.-E.
13	District (Municipality)	14	DM	C.-B.
14	Rural Municipality	15	RM	MAN., SASK.
15	Township	16	TP (8)	ONT.
	Canton (Municipalité de) (9)	17	CT	QUE.
	Resort Village (10)	20	RV	SASK.
	Municipal Corporation (11)	21	MC	SASK.
31	Municipal District	31	MD	N.-E., ALB.
32	Rural District (12)		RD	T.-N.
33	Improvement District	33	ID	ONT., ALB.
34 (13)	Improvement District		ID	ALB.
35	Local Improvement District	35	LID	YUK. (14)
36	Local Government District	36	LGD	MAN.
39	Subdivision of Regional District	39	SRD	C.-B.
51	Community (15)	51	COM	T.-N.
52	Special Area	52	SA (16)	ALB.
53 (17)	Saskatchewan Hospital Area			SASK.
	Uranium City and District			SASK.
	University Endowment Area			C.-B.
	National Park			SASK., ALB.
61 (18)	Parish	62	PAR	N.B. (19)
62	Township and Royalty	63	LOT (20)	I.-P.-E.
81	Unorganized - Non organize	81	UNO (21)	QUE., ONT., MAN., SASK., YUK., T. N.-O.
82	Subdivision of Unorganized	82	SUN (22)	T.-N.
91	Indian Reserve - Reserve indienne	91	R (23)	I.-P.-E., N.-E., N.B., QUE., ONT., MAN., SASK., ALB., C.-B.
92	Indian Settlement - Etablissement indien	92	S-E (24)	QUE., ONT., MAN.
93	Non Reserve (25)			QUE., ONT.
	Settlement (26)	93	SET	T. N.-O.

- | | |
|--|---|
| <p>(1) In the 1976 Census these were designated Town - Ville, in all provinces. In the 1981 Census the designation "Town" was used in all provinces except Quebec.</p> <p>(2) Summer Village no longer exists in Saskatchewan.</p> <p>(3) The designation "Ville" was added for the province of Quebec.</p> <p>(4),(5),(6),(7),(9) The designation "Municipalité" (generic term) used for 1976 was replaced by four types of municipalities: "Canton", "Cantons unis", "Paroisse" and "Sans désignation".</p> <p>(8) TP replaces TM as the abbreviation for Township.</p> <p>(10) Resort Village is new for 1981.</p> <p>(11) Municipal Corporation is new for 1981.</p> <p>(12) The designation "Rural District" was changed to Town in 1981.</p> <p>(13) Codes 33 and 34 were combined for the 1981 Census.</p> <p>(14) Local Improvement District is exclusive to the Yukon; the 1976 LIDs in Newfoundland became Town, those in Saskatchewan became Rural Municipality.</p> <p>(15) Local Government Community became Community.</p> <p>(16) The abbreviation SA is new for 1981.</p> <p>(17) CSD type code 53 no longer exists in 1981.</p> <p>(18) The designation National Park no longer exists in 1981; Prince Albert National Park (Saskatchewan) becomes Unorganized - Non organisé and the National Parks in Alberta become Improvement District.</p> <p>(19) Parish no longer exists in Quebec and Prince Edward Island for 1981.</p> <p>(20) The abbreviation LOT is new for 1981.</p> <p>(21) UNO becomes the new abbreviation for Unorganized Territory.</p> <p>(22) SUN becomes the new abbreviation for Unorganized Territory in Newfoundland.</p> <p>(23) R remains as the abbreviation for the designation Indian Reserve.</p> <p>(24) S-E becomes the new abbreviation for the designation Indian Settlement.</p> | <p>(1) Au recensement de 1976, l'appellation était Town - Ville, pour toutes les provinces; au recensement du 1981, l'appellation "Town" est pour toutes les provinces sauf le Québec.</p> <p>(2) "Summer Village" n'existe plus en Saskatchewan.</p> <p>(3) L'appellation Ville a été ajoutée pour la province de Québec.</p> <p>(4),(5),(6),(7),(9) L'appellation Municipalité (terme générique) utilisée pour 1976 a été remplacée par quatre catégories de municipalités: Canton, Cantons unis, Paroisse et Sans désignation.</p> <p>(8) L'abréviation pour Township (TP) remplace l'abréviation TM.</p> <p>(10) "Resort Village" est une addition en 1981.</p> <p>(11) "Municipal Corporation" est une addition en 1981.</p> <p>(12) L'appellation "Rural District" a été changée à "Town" en 1981.</p> <p>(13) Les codes 33 et 34 ont été combinés pour le recensement de 1981.</p> <p>(14) Le genre "Local Improvement District" existe seulement au Yukon; les "LID" de 1976 pour Terre-Neuve sont devenus des "Town" alors que ceux de la Saskatchewan sont devenus des "Rural Municipality".</p> <p>(15) "Local Government Community" est devenu "Community".</p> <p>(16) L'abréviation "SA" est ajoutée en 1981.</p> <p>(17) Le code de catégorie de SDR 53 n'existe plus en 1981.</p> <p>(18) L'appellation "National Park" n'existe plus en 1981; "Prince Albert National Park" (Saskatchewan) devient Unorganized - Non organisé et les "National Parks" d'Alberta deviennent "Improvement District".</p> <p>(19) "Parish" n'existe plus au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1981.</p> <p>(20) L'abréviation "LOT" est adoptée en 1981.</p> <p>(21) Le territoire non organisé adopte l'abréviation "UNO".</p> <p>(22) Le territoire non organisé de Terre-Neuve adopte l'abréviation "SUN".</p> <p>(23) L'abréviation R est retenue pour l'appellation Réserve indienne.</p> <p>(24) L'abréviation S-E est retenue pour l'appellation Établissement indien.</p> |
|--|---|

- (25) The designation Non Reserve no longer exists in 1981.
- (26) Code 93 is used for the new designation Settlement.

- (25) L'appellation "Non Reserve" n'existe plus en 1981.
- (26) Le code 93 est utilisé pour la nouvelle appellation "Settlement".

Field: 6

Zone: 6

Position: 11-13

Position: 11-13

Census Consolidated Subdivision (CCS)

This field identifies a geostatistical area created by Statistics Canada.

A census consolidated subdivision is a geographically contiguous group of census subdivisions.

Two rules are applied in delineating census consolidated subdivisions:

- (1) all census subdivisions smaller than 25 square kilometres are grouped with a larger subdivision; and
- (2) if a census subdivision greater than 25 square kilometres is surrounded on more than half its perimeter by another subdivision, it is included as part of the CCS formed by the other subdivision; if not, the census subdivision forms a CCS on its own.

Those wishing to use this field should consult the Enumeration Area Reference Lists (Catalogue Nos. 99-909 to 99-912).

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Cette zone représente une unité géostatistique créée par Statistique Canada.

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

- (1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- (2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

Ceux qui désirent utiliser cette zone devront consulter les Listes de référence des secteurs de dénombrement (nos 99-909 à 99-912 au catalogue).

Field: 7

Zone: 7

Position: 14-16

Position: 14-16

Census Metropolitan Area/Census Agglomeration (CMA/CA)

This field presents geostatistical areas created by Statistics Canada.

Census Metropolitan Area (CMA)

Refers to the main labour market area of an urbanized core (or continuously built-up area) having 100,000 or more population. CMAs are created by Statistics Canada and are usually known by the name of the urban area forming their urbanized core. They contain whole municipalities (or census subdivisions). CMAs are comprised of (1) municipalities completely or partly inside the urbanized core; and (2) other municipalities if (a) at least 40% of the employed labour force living in the municipality works in the urbanized core, or (b) at least 25% of the employed labour force working in the municipality lives in the urbanized core.

Since a CMA must contain whole census subdivisions, its limits may fall within, or extend beyond, the actual labour market area. The differences may be significant in those parts of Canada where census subdivisions cover particularly large areas of land. Census Metropolitan Areas may also differ from Metropolitan Areas designated by local authorities for planning or other purposes.

Remarks: CMAs remain unchanged from 1976 except for minor adjustments to respect new municipal limits. Trois-Rivières, Quebec, becomes Canada's 24th CMA as a result of recent growth in its urbanized core.

Census Agglomeration (CA)

Refers to the main labour market area of an urbanized core (or continuously built-up area) having between 10,000 and 99,999 population. CAs are created by Statistics Canada and are usually known by the name of the urban area forming their urbanized core. They contain whole municipalities (or census subdivisions). CAs are comprised of (1) municipalities completely or partly inside the urbanized core; and (2) other municipalities if (a) at least 40% of the employed labour force living in the municipality works in the urbanized core, or (b) at least 25% of the employed labour force working in the municipality lives in the urbanized core.

Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR)

Cette zone représente des unités géostatistiques créées par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant 100,000 habitants ou plus. Les RMR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une RMR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une RMR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie. Il est également possible que des régions métropolitaines de recensement ne concordent pas avec les régions métropolitaines désignées par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Remarques: Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. A la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières, au Québec, est devenue la vingt-quatrième RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant entre 10,000 et 99,999 habitants. Les AR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une AR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Since a CA must contain whole census subdivisions, its limits may fall within, or extend beyond, the actual labour market area. The differences may be significant in those parts of Canada where census subdivisions cover particularly large areas of land.

Remarks: Census agglomerations are now delineated according to the same criteria as census metropolitan areas (CMAs) and differ only in the size of their urbanized cores (CMAs having 100,000 or more population). Twenty-four CAs have been added to the programme as a result of this change. At the same time, 23 CAs have been deleted from the programme as a result of raising the minimum urbanized core population from 2,000 to 10,000. One CA, Trois-Rivières, Quebec, has been transferred to the CMA programme as a result of recent growth in its urbanized core. The net effect of the above changes has been to maintain the total number of CAs at 88.

Note: If positions are zeros, the EA is not part of a CMA or a CA.

See list of census metropolitan areas and census agglomerations on the following page.

Puisqu'une AR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie.

Remarques: Les agglomérations de recensement sont maintenant délimitées selon les mêmes critères qui sont utilisés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR). La seule chose qui différencie une AR d'une RMR est la taille du noyau urbanisé (les RMR comptent 100,000 habitants et plus). L'application de ces critères a entraîné l'inclusion de 24 AR au programme courant. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

Nota: Si la position est zéro, le SD ne fait pas partie d'une RMR ou d'une AR.

Voir la liste des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement à la page suivante.

CENSUS METROPOLITAN AREAS (CMA) and CENSUS AGGLOMERATIONS (CA)

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

SGC CODE CODE CGT	NAME - NOM	SGC CODE CODE CGT	NAME - NOM
CENSUS METROPOLITAN AREA - REGION METROPOLITAINE DE RECENSEMENT		CENSUS AGGLOMERATION - AGGLOMERATION DE RECENSEMENT	
001	ST. JOHN'S	515	PEMBROKE
205	HALIFAX	517	PETAMAWA
310	SAINT JOHN	521	KINGSTON
408	CHICOUTIMI - JONQUIERE	522	BELLEVILLE
421	QUEBEC	524	TRENTON
442	TROIS-RIVIERES	527	COBOURG
452	MONTREAL	529	PETERBOROUGH
505	OTTAWA - HULL	530	LINDSAY
532	OSHAWA	543	BRANTFORD
535	TORONTO	550	GUELPH
537	HAMILTON	552	FERGUS
539	ST. CATHARINES - NIAGARA	553	STRATFORD
541	KITCHENER	556	CHATHAM
555	LONDON	557	LEAMINGTON
559	WINDSOR	562	SARNIA
580	SUDBURY	566	OWEN SOUND
595	THUNDER BAY	568	BARRIE
602	WINNIPEG	569	ORILLIA
705	REGINA	571	MIDLAND
725	SASKATOON	575	NORTH BAY
825	CALGARY	584	HAILEYBURY
835	EDMONTON	590	SAULT STE. MARIE
933	VANCOUVER	598	KENORA
935	VICTORIA	607	PORTAGE LA PRAIRIE
		625	FLIN FLON
		640	THOMPSON
		715	MOOSE JAW
		720	SWIFT CURRENT
		735	NORTH BATTLEFORD
		745	PRINCE ALBERT
005	CARBONEAR	805	MEDICINE HAT
010	GRAND FALLS	910	TRAIL
015	CORNER BROOK	915	KELOWNA
025	LABRADOR CITY	918	VERNON
105	CHARLOTTETOWN	925	KAMLOOPS
110	SUMMERSIDE	930	CHILLIWACK
210	KENTVILLE	938	NANAIMO
215	TRURO	940	PORT ALBERNI
220	NEW GLASGOW	943	COURTENAY
225	SYDNEY	945	POWELL RIVER
230	SYDNEY MINES	955	PRINCE RUPERT
305	MONCTON	965	TERRACE
315	DROMOCTO	970	PRINCE GEORGE
320	FREDERICTON		
328	BATHURST		
330	CAMPBELLTON		
335	EDMUNDSTON		
404	RIMOUSKI		
405	RIVIERE-DU-LOUP		
406	BAIE-COMEAU		
411	DOLBEAU		
412	SEPT-ILES		
428	SAINT-GEORGES		
430	THETFORD MINES		
433	SHERBROOKE		
435	MAGOG		
438	ASBESTOS		
440	VICTORIAVILLE		
444	SHAWINIGAN		
446	LA TUQUE		
447	DRUMMONDVILLE		
450	GRANBY		
452	SAINT-HYACINTHE		
454	SOREL		
456	JOLIETTE		
459	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU		
465	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD		
468	LACHUTE		
475	SAINT-JEROME		
480	VAL-D'OR		
485	ROUYN		
501	CORNWALL		
502	HAWKESBURY		
508	SMITHS FALLS		
512	BROCKVILLE		

Field: 8

Zone: 8

Position: 17

Position: 17

CMA/CA Selector

This field identifies a given EA as belonging to a CMA or a CA as follows:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1	CMA
2	CA
0	not a CMA/CA

Sélecteur de RMR/AR

Cette zone indique si un secteur de dénombrement fait partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1	RMR
2	AR
0	autre qu'une RMR/AR

Field: 9

Zone: 9

Position: 18-49

Position: 18-49

This field contains the name of the geographic area.

Cette zone représente le nom de la région géographique.

Field: 10

Zone: 10

Position: 50

Position: 50

**Indian Reserve - High Imputation
Area Indicator**

**Réserve indienne - Indicateur
de région à fort taux d'imputation**

Indian Reserves KAHNAWAKE 14, WEBIQUI,
WUNNUMIN 2, KINGFISHER 1, PEIGAN 147,
COWICHAN 1, THEIK 2, COWICHAN 9

Réserves indiennes KAHNAWAKE 14, WEBIQUI,
WUNNUMIN 2, KINGFISHER 1, PEIGAN 147,
COWICHAN 1, THEIK 2, COWICHAN 9

For the geographic areas that include the Indian Reserves above, a significant proportion of the data have been imputed. This allows the aggregation of the data to higher geographic levels; however, the data themselves are subject to imputation error. Therefore, caution should be exercised in making interpretations based on the data for these Indian Reserves. For an assessment of the impact on data quality for these areas, the user is advised to refer to Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904) and Data Quality - Sample Population (Catalogue No. 99-905).

Pour les régions géographiques qui comprennent les réserves indiennes énumérées ci-dessus, les données présentées résultent en grande partie d'imputations. Celles-ci ont été effectuées afin de permettre les regroupements géographiques. Toutefois, ces données sont assujetties aux erreurs d'imputation. Conséquemment, l'interprétation des données de ces réserves indiennes doit être faite avec grande prudence. Afin de mesurer l'impact sur la qualité des données de ces régions, l'utilisateur est prié de consulter les publications Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

In this field:

Dans cette zone:

- 1 = Indian Reserve or part of Indian Reserve identified as high imputation area.
- Blank = Does not include Indian Reserves or part of Indian Reserves identified as high imputation area.

- 1 = une réserve indienne ou partie de réserve indienne identifiée comme région à fort taux d'imputation.
- Espace = n'inclut pas de réserves indiennes ou parties de réserves indiennes identifiées comme région à fort taux d'imputation.

The table on the following page indicates all the geographic areas in question.

Le tableau à la page suivante montre l'ensemble des régions géographiques en question.

1981 Census - Indian Reserves - High Imputation Areas

Recensement de 1981 - Réserves indiennes - Régions à fort taux d'imputation

Census subdivision(s) (CSO)	Census division(s) (CD)	Census division(s) (CD) code	Census subdivision(s) (CSD) code	Enumeration area(s) (EA)	Federal electoral district (FED)	Region, province and federal electoral district (FED) code	Census tract(s) (CT)/provincial census tract(s) (PCT) code	Census metropolitan area(s) (CMA)/ census agglomeration(s) (CA)
Subdivision(s) de recensement (SDR)	Division(s) de recensement (DR)	Code de division(s) de recensement (DR)	Code de subdivision(s) de recensement (SOR)	Secteur(s) de dénombrement (SD)	Circonscription électorale fédérale (CÉF)	Code de région, province et circonscription électorale fédérale (CÉF)	Code de secteur(s) de recensement(SR)/ secteur(s) de recensement provincial (SRP)	Région(s) métropolitaine(s) de recensement (RMP)/ agglomération(s) de recensement(AR)
Kahnawake 14	Leprairie	2466	2466820	110-120	Châteauguay	24013	CT 832	Montréal
Webiqui	Kenora District	3560	3560079	411	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429	...
Wunnumin 2	Kenora District	3560	3560072	412	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429	...
Kingfisher 1	Kenora District	3560	3560098	420	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429	...
Peigan 147	Division No. 3	4803	4803801	363,364	Lethbridge- Foothills	48014	PCT 7011	...
Cowichan 1	Cowichan Valley Regional District	5919	5919807	219,223,224,226	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249	...
Theik 2	Cowichan Valley Regional District	5919	5919818	221	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249	...
Cowichan 9	Cowichan Valley Regional District	5919	5919806	222	Cowichan-Malahat- The Islands (Les Îles)	59005	PCT 8249	...

... Not applicable. - N'ayant pas lieu de figurer.

Field: 11

Zone: 11

Position: 51-52

Position: 51-52

Record Type

Genre d'enregistrement

<u>Record type</u>	<u>Code</u>	<u>Genre d'enregistrement</u>	<u>Code</u>
Canada	01	Canada	01
Provinces	02	Provinces	02
Remainder- Residual total by province for census subdivisions of less than 5,000 population	03	Le reste- Total résiduel par province pour les subdivisions de recensement de moins de 5,000 habitants	03
Remainder- Non-census metropolitan areas (residual total by province of census subdivisions outside census metropolitan areas)	03	Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des subdivisions de recensement à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Remainder- Non-census metropolitan areas (residual total by province of census tracts and provincial census tracts outside census metropolitan areas)	03	Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des secteurs de recensement et des secteurs de recensement provinciaux à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Census metropolitan areas and census agglomerations	10	Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	10
Provincial census tract subtotals	12	Totaux partiels des secteurs de recensement provinciaux	12
Census tracts (census metropolitan areas and census agglomerations)	13	Secteurs de recensement (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement)	13
Provincial census tracts	15	Secteurs de recensement provinciaux	15
Census divisions	16	Divisions de recensement	16
Census subdivisions	17	Subdivisions de recensement	17
Federal electoral districts	18	Circonscriptions électorales fédérales	18
Enumeration areas	19	Secteurs de dénombrement	19

SECTION C

GEOGRAPHIC ORGANIZATION

The organization of the User Summary Tape files and microfiche for the 1981 Census is as follows:

Census Subdivision (CSD) Series

- Tables include data for census subdivisions, census divisions (CDs), provinces and Canada.
- The beginning of the User Summary Tapes and microfiche include all total records, i.e. Canada, provinces and census divisions.

Information will be in the following order:

<u>Geography</u>	<u>User Summary Tapes</u>
Canada	
Provinces	Numeric sequence (east to west)
Census divisions	Numeric sequence within province
Census subdivisions	Numeric sequence within census division and province

<u>Geography</u>	<u>Microfiche</u>
Canada	
Provinces	Numeric sequence (east to west)
Census divisions	Alphabetic sequence within province
Census subdivisions	Alphabetic sequence within province

Each CSD level tape record will contain the following geographic identification:

Region and province code
Census division (CD) - Standard Geographical Classification (SGC)
Census subdivision (CSD) - Standard Geographical Classification (SGC)
CSD population size group
CSD type code

SECTION C

PRÉSENTATION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Voici comment se présenteront les fichiers des bandes sommaires et les microfiches pour le recensement de 1981:

Série de subdivisions de recensement (SDR)

- Les tableaux renferment des données pour les subdivisions de recensement, les divisions de recensement (DR), les provinces et le Canada.
- Au début de chaque bande sommaire et microfiche se trouveront tous les enregistrements de totaux, c'est-à-dire ceux pour le Canada, les provinces et les divisions de recensement.

Les renseignements seront donnés dans l'ordre suivant:

<u>Niveau géographique</u>	<u>Bandes sommaires</u>
Canada	
Provinces	Séquence numérique (d'est en ouest)
Divisions de recensement	Séquence numérique pour chaque province
Subdivisions de recensement	Séquence numérique pour chaque division de recensement et province

<u>Niveau géographique</u>	<u>Microfiches</u>
Canada	
Provinces	Séquence numérique (d'est en ouest)
Divisions de recensement	Séquence alphabétique pour chaque province
Subdivisions de recensement	Séquence alphabétique pour chaque province

Chaque enregistrement de données au niveau des SDR renfermera les indications géographiques suivantes:

Code de la région et de la province
Division de recensement (DR) - Classification géographique type (CGT)
Subdivision de recensement (SDR) - Classification géographique type (CGT)
Groupe de taille de la population de la SDR
Code de la catégorie de SDR

Census consolidated subdivision (CCS) code -
Standard Geographical Classification (SGC)

Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU) -
Classification géographique type (CGT)

Census metropolitan area (CMA)/census agglomeration (CA) code - Standard Geographical Classification (SGC)

Code de la région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR) -
Classification géographique type (CGT)

CMA/CA selector

Sélecteur de RMR/AR

CSD name

Nom de la SDR

Blank

Espace

Indian Reserve - High imputation area

Réserve indienne - Région à fort taux d'imputation

Record type

Genre d'enregistrement

SECTION D

CONFIDENTIALITY AND RANDOM ROUNDING

The Statistics Act states that no employee of Statistics Canada "... shall disclose or knowingly cause to be disclosed, by any means, any information obtained under this Act in such a manner that it is possible from any such disclosure to relate the particulars obtained from any individual return to any identifiable individual person, business or organization." (section 16 (1) (b), Statistics Act, 1970-71). The continuing development of new data storage systems and of flexible, generalized retrieval software, and the size of the 1981 Census tabulation and publication program make it difficult to use manual methods to ensure compliance with the Statistics Act. Thus, a technique known as "random rounding" is applied at the final stage of tabulations for all 1981 Census tabulations (including User Summary Tapes). Under this method, all figures including totals are randomly rounded (either up or down) to a multiple of "5".

Although the tables subjected to random rounding appear similar to tables whose entries have been conventionally rounded, the process is different. In random rounding, the decision as to whether the last digit in a number will be rounded up or down (to a 0 or a 5) is determined by chance rather than by rules based on the value of the number. This aspect of the process generally introduces sufficient uncertainty into the last digit of the number to provide strong protection against direct, residual or negative disclosures without adding significant error to the census data. However, since totals are independently rounded they do not necessarily equal the sum of individual rounded figures in distributions. Minor differences can be expected for corresponding totals and cell values in various reports. Also, percentages, which are calculated on rounded figures, do not necessarily add to the total. Similarly, any total or cell value of a table which is an aggregation of other tables may differ from the sum of the corresponding rounded values contained in the component tables as these are all rounded independently.

Of concern to some users is that small cell counts may suffer a significant distortion as a result of random rounding and that this will be magnified when these same data cells are aggregated. This distortion is the protection against disclosure and individual data cells containing these small numbers may lose their precision as a result. Since the rounding is of a

SECTION D

CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT ALÉATOIRE

La Loi sur la statistique stipule qu'aucun employé de Statistique Canada "... ne doit révéler ni sciemment faire révéler, par quelque moyen, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi de manière qu'il soit possible, grâce à de telles révélations, de rattacher à un particulier, à une entreprise ou à une organisation identifiables les détails obtenus dans un relevé qui les concerne exclusivement." (article 16(1)b) de la Loi sur la statistique de 1970-1971). À cause de l'amélioration constante des systèmes de stockage des données et de la mise au point de programmes d'extraction généraux et souples, de même que de l'ampleur du programme de totalisation et de publication des données du recensement de 1981, il est difficile d'utiliser des méthodes manuelles de façon à assurer le respect des dispositions de la Loi sur la statistique. Aussi, une technique connue sous le nom d'"arrondissement aléatoire" est appliquée, à la dernière étape de la totalisation, à tous les chiffres du recensement de 1981 (bandes sommaires y compris). Grâce à cette méthode, tous les chiffres sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5".

Bien que les tableaux dont les chiffres ont été arrondis aléatoirement ne paraissent pas différents de ceux auxquels on a appliqué une méthode traditionnelle d'arrondissement, il reste que la technique utilisée n'est pas la même. Dans l'arrondissement aléatoire, c'est au hasard qu'on détermine si le dernier chiffre d'un nombre doit être arrondi vers le haut ou vers le bas (à 0 ou à 5), et non en fonction de règles basées sur la valeur même du nombre. Évidemment, cette façon de procéder introduit une imprécision du dernier chiffre du nombre, qui est suffisante pour assurer une protection efficace contre la divulgation directe, négative ou par recoupements, sans ajouter d'erreur significative aux données du recensement. Cependant, comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis dans les distributions. Il faut également s'attendre que les totaux et les autres chiffres correspondants dans divers bulletins du recensement présentent quelques légères différences. De plus, la somme des pourcentages calculés à partir de chiffres arrondis ne correspond pas forcément au total des éléments. De même, tout total ou valeur de classe figurant dans un tableau qui constitue une agrégation d'autres tableaux peut être différent de la somme des valeurs arrondies correspondantes de ces autres tableaux puisqu'elles ont toutes été arrondies de façon indépendante.

Certains utilisateurs s'inquiètent de ce qu'un biais important peut être introduit dans les petits chiffres de classes à la suite de l'arrondissement aléatoire, et que ce biais peut même être amplifié au moment de l'agrégation de ces chiffres. Un tel biais représente cependant une garantie contre la divulgation et il est certain que les diverses classes dans lesquelles on retrouve ces petits chiffres peuvent alors être moins précises. Toutefois,

random nature, however, when data cells are re-aggregated by the user the rounding errors tend to cancel out. Thus aggregations can be used with confidence.

SAMPLING

The 1981 Census data were collected either on a 100% basis (i.e. from all households), or on a sample basis (i.e. from only a random sample of households) with data weighted to provide estimates of the entire population. The information contained in this User Summary Tape file was collected on a 100% basis.

DATA QUALITY

Introduction

Any census data will be subject to error. Some of the errors will tend to cancel out over a large number of cases (i.e. for larger cells) as errors will be made in both directions (i.e. random errors). In general the proportion or rate of these random errors increases as the population or cell size decreases. Thus small data values, even though collected on a 100% basis, should be used with some caution.

Other of the errors will tend not to cancel out as errors will have a tendency to occur in one direction more than another (systematic errors, for example, question wording which invites errors in one direction more than in the other) and will result in a bias.

The data contained in this file are subject to coverage errors, response errors and to processing errors, in addition to any errors introduced by random rounding.

Coverage Error

A coverage error occurs in the census whenever a person or a household is missed completely or counted more than once. Since overcoverage is fairly rare in relation to undercoverage, the net effect of such errors is to introduce a downward bias in census figures, so that the published census estimates tend to underestimate the actual population.

A special study was undertaken in relation to the 1976 Census to measure the extent of the bias due to undercoverage. This study estimated the overall undercoverage rate to be of the order of 2% of the total population for persons and 2% for households. It also indicated that undercoverage is higher in certain segments of the population, e.g., young male adults and recent immigrants. Similar trends were obtained in connection with the 1971 Census.

comme l'arrondissement est de nature aléatoire, les erreurs dues à l'arrondissement tendent à s'annuler lorsque les catégories de données sont agrégées à nouveau par l'utilisateur. On peut donc utiliser en toute confiance les agrégations obtenues.

ÉCHANTILLONNAGE

Les données du recensement de 1981 ont été recueillies sur une base de 100 % (c'est-à-dire auprès de tous les ménages) ou par un échantillonnage aléatoire des ménages; ces données sont pondérées afin de fournir des estimations sur l'ensemble de la population. Les renseignements figurant dans le présent fichier de bandes sommaires ont été recueillis selon la première méthode.

QUALITÉ DES DONNÉES

Introduction

Dans tout recensement, les données recueillies peuvent être entachées d'erreurs. Certaines de ces erreurs tendent à s'annuler à mesure que le nombre de cas observés augmente (c'est-à-dire dans le cas des classes plus importantes) puisque les erreurs se font dans les deux sens (erreurs aléatoires). De façon générale, la proportion ou le taux d'erreurs aléatoires augmente au fur et à mesure que la taille de la population ou de la classe diminue. Aussi, faut-il utiliser avec une certaine réserve les petits chiffres obtenus, même si ces données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Dans d'autres cas, les erreurs ne s'annulent pas parce qu'elles ont tendance à se produire dans un sens plutôt que dans un autre. Il s'agit d'erreurs systématiques. Par exemple, le libellé d'une question peut favoriser les erreurs dans un sens particulier. Ces erreurs entraînent un biais.

Des erreurs d'observation, des erreurs de réponse et des erreurs de traitement en plus des erreurs d'arrondissement aléatoire ont pu influencer sur la qualité des données fournies dans le présent fichier.

Erreur d'observation

Il y a erreur d'observation au recensement lorsqu'on oublie complètement une personne ou un ménage ou qu'on le compte plus d'une fois. Étant donné que le surdénombrement est assez rare par rapport au sous-dénombrement, de telles erreurs produisent un biais vers le bas dans les statistiques du recensement, de sorte que les estimations publiées du recensement tendent à sous-estimer le chiffre réel de population.

On a entrepris une étude spéciale sur le recensement de 1976 afin d'évaluer le biais entraîné par le sous-dénombrement. Selon les résultats, le taux global du sous-dénombrement serait de 2 % de l'ensemble de la population dans le cas des particuliers et de 2 % pour les ménages. L'étude a révélé que le sous-dénombrement est plus élevé dans certains groupes de la population, par exemple chez les jeunes adultes de sexe masculin et les nouveaux immigrants. On avait décelé les mêmes tendances lors du recensement de 1971.

A comparable study was undertaken for the 1981 Census but the results were not available at the time this documentation was prepared.

Response Error

A response error occurs when the response recorded is incorrect. Such errors may occur due to the respondent misinterpreting the question, inadvertently checking the wrong box, or even consciously checking the wrong box. Contributing to this error may be the questionnaire wording or organization, or the training and attitude of enumerators.

Processing Error

Processing errors can occur when write-in answers are coded, when responses on the questionnaire are transcribed to be read by the computer, and when imputations are done either for non-response or for edit rejects.

A comprehensive assessment of the quality of the census data collected on a 100% basis will be included in Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904).

BASIC MEASURES OF DATA QUALITY

One indicator of the quality of the data is the "response rate". A response rate in this case is defined as the number of times the value for the characteristic was obtained from the respondent divided by the number of times it should have been obtained. This measure gives an indication of response quality, and in turn, of the extent of imputation required for non-response.

The table on the following page presents the response rates obtained in the 1981 Census for the stated characteristics.

Une étude similaire a été entreprise pour le recensement de 1981, mais les résultats n'étaient pas accessibles au moment de la préparation de la présente documentation.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse se produit lorsque la réponse enregistrée est incorrecte. De telles erreurs surviennent lorsque le répondant a mal interprété la question ou a coché la mauvaise case par inadvertance ou même volontairement. La formulation des questions ou le mode de présentation du questionnaire ainsi que la formation et l'attitude des agents recenseurs sont des facteurs qui peuvent favoriser ce genre d'erreurs.

Erreur de traitement

Des erreurs de traitement peuvent se produire lorsque des réponses en toutes lettres sont codées, lorsque les réponses du questionnaire sont transcrites en langage d'ordinateur et lorsqu'on fait des imputations pour tenir compte soit de la non-réponse soit des rejets au contrôle.

Une évaluation détaillée de la qualité des données du recensement recueillies sur une base intégrale sera présentée dans la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

MESURES DE BASE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Pour obtenir une mesure de la qualité des données, on peut utiliser le "taux de réponse" qui représente alors le nombre de fois qu'une valeur a été attribuée à une caractéristique par le répondant, divisé par le nombre de fois qu'on aurait dû obtenir cette valeur. Ce genre de mesure fournit un indice de la qualité de la réponse qui, à son tour, détermine le degré d'imputation nécessaire pour tenir compte de la non-réponse.

Dans le tableau à la page suivante on peut voir les taux de réponse pour certaines caractéristiques, qui ont été obtenus au recensement de 1981.

Response Rate for Selected Characteristics

Collected on a 100% Basis in the 1981 Census

Characteristic	Response rate (%)
Relationship to Person 1	99.2
Date of birth*	98.9
Sex	99.3
Marital status	98.7
Mother tongue	98.9
Dwelling type	99.6

* "Date of birth" is collected but this information is automatically converted to "Age" which is the variable used in the tables.

GEOGRAPHIC REFERENCE PRODUCTS

1981 Census of Canada: Enumeration Area Reference Lists

99-909	Census Divisions and Subdivisions, Urban and Rural - Atlantic Provinces
99-910	Census Divisions and Subdivisions, Urban and Rural - Quebec
99-911	Census Divisions and Subdivisions, Urban and Rural - Ontario
99-912	Census Divisions and Subdivisions, Urban and Rural - Western Provinces and the Territories
99-913	Census Tracts
99-914	Provincial Census Tracts - Atlantic Provinces
99-915	Provincial Census Tracts - Quebec
99-916	Provincial Census Tracts - Ontario
99-917	Provincial Census Tracts - Western Provinces and the Territories
99-918	Census Metropolitan Areas and Census Agglomerations, Components

Taux de réponse pour certaines caractéristiques

Données recueillies auprès de l'ensemble de la population au recensement de 1981

Caractéristique	Taux de réponse (%)
Lien avec la Personne 1	99.2
Date de naissance*	98.9
Sexe	99.3
État matrimonial	98.7
Langue maternelle	98.9
Genre de logement	99.6

* Les données relatives à la "date de naissance" sont recueillies, mais font automatiquement l'objet d'une conversion au facteur "âge" qui est la variable utilisée dans les tableaux.

PRODUITS GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Recensement du Canada de 1981: Listes de référence des secteurs de dénombrement

99-909	Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Atlantique
99-910	Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Québec
99-911	Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Ontario
99-912	Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Ouest et les Territoires
99-913	Secteurs de recensement
99-914	Secteurs de recensement provinciaux - Provinces de l'Atlantique
99-915	Secteurs de recensement provinciaux - Québec
99-916	Secteurs de recensement provinciaux - Ontario
99-917	Secteurs de recensement provinciaux - Provinces de l'Ouest et les Territoires
99-918	Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, composantes

Changes to Municipal Boundaries, Status and Names (Catalogue No. 12-201, Annual)

Standard Geographical Classification, 1981, Vol. I (Catalogue No. 12-567, Occasional)

Standard Geographical Classification, 1981, Vol. II (Catalogue No. 12-568, Occasional).

REFERENCE PRODUCTS

The 1981 Census Dictionary (Catalogue No. 99-901) contains the complete range of definitions for all variables and terms used in the 1981 Census data products. Of general interest would be information contained in Summary Guide - Total Population (Catalogue No. 99-902) and Summary Guide - Sample Population (Catalogue No. 99-903) which include lists and indexes of tables appearing in the data publications, as well as reproductions of the census questionnaire forms and basic indicators of data quality. Further details on the data quality may be obtained from Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904) and Data Quality - Sample Population (Catalogue No. 99-905).

A wide range of other analytical and reference products are available and described, along with information on data products and available services, in Products and Services of the 1981 Census of Canada.

Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n° 12-201 au catalogue, publication annuelle)

Classification géographique type, 1981. Vol. I (n° 12-567 au catalogue, publication hors série).

Classification géographique type, 1981. Vol. II (n° 12-568 au catalogue, publication hors série).

PRODUITS DE RÉFÉRENCE

Le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) donne les définitions de toutes les variables et de tous les termes utilisés dans les produits du recensement de 1981. Les renseignements que renferment le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue) et le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue), présentent un intérêt général puisqu'ils donnent la liste et l'index de tous les tableaux des publications ainsi qu'une reproduction des questionnaires du recensement et les indicateurs de base de la qualité des données. On peut obtenir plus de détails sur la qualité des données dans Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

La publication Produits et services du recensement du Canada de 1981 décrit une foule d'autres analyses et de produits de référence, et fournit des renseignements sur les produits et services disponibles.

SECTION E

SPECIAL NOTES

Standard Geographical Classification Codes

Due to a Statistics Canada policy of standardizing geographical codes wherever possible, census codes are no longer available. To uniquely identify any geostatistical area in Canada, it is necessary to employ the Standard Geographical Classification codes. For example, in 1976, a 4-digit census code uniquely identified census subdivisions within provinces. In 1981, it is necessary to use a 2-digit census division code plus a 3-digit census subdivision code to uniquely identify those census subdivisions.

Census Family Type Data

In previous censuses, the primary family was defined as the family of the head of the household. In 1981, the criterion for determining family type was changed. A new question was added to the census questionnaire to determine a person responsible for paying the rent, or mortgage, or taxes, or electricity, and is used to identify primary and secondary families.

Due to improvements in the method of determining Census Family Type implemented for the 1981 Census, caution should be used in comparing the distribution of primary and secondary families with data from previous censuses. For example, census families in private households where the person responsible for household payments is residing elsewhere are automatically classified as secondary families in 1981. In previous censuses, first, the identification of these cases was not possible and second, some of these families were classified as primary families.

Further explanation of these changes is included in the Summary Guide - Total Population (Catalogue No. 99-902).

Structural Type Data

Users are advised that comparisons of structural type data with previous censuses should be approached with caution. Also, due to response bias in classifying certain structural types in the 1981 Census, the data for Single attached (semi-detached or double, row house, house attached to a non-residential building), Apartment less than 5 storeys, and Duplex should be used as one aggregate type, namely, Other Multiple Dwellings. More information concerning the nature of the problem and the conditions under which the data may be used with more confidence will be contained in Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904).

SECTION E

NOTES SPÉCIALES

Codes de classification géographique type

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Données sur le genre de famille de recensement

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage. Cependant, en 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires.

Comme la façon de déterminer le genre de famille de recensement a été améliorée lors du recensement de 1981, nous conseillons aux utilisateurs d'être prudents lorsqu'ils comparent les données sur la répartition des familles principales et des familles secondaires à celles des recensements antérieurs. Par exemple, sont automatiquement classées comme familles secondaires en 1981 les familles de recensement dans les ménages privés où la personne responsable des paiements du ménage habite ailleurs. Aux recensements précédents, premièrement, il n'était pas possible d'identifier ces cas et deuxièmement, certaines de ces familles étaient classées comme familles principales.

On trouvera de plus amples renseignements dans le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le type de construction

Les usagers devront user de prudence lorsqu'ils compareront les données sur le type de construction avec celles des recensements précédents. En outre, par suite du biais de réponse dans la classification de certains types de construction au recensement de 1981, les données sur les logements individuels attenants (maisons jumelées ou doubles, maisons en rangée, maisons attenantes à une construction non résidentielle), les appartements dans un immeuble de moins de 5 étages et les duplex doivent être considérés comme appartenant à un seul groupe, c'est-à-dire autres logements multiples. Pour plus de renseignements sur la nature de ce problème et sur la façon d'utiliser les données, prière de consulter la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

Type of Household Data

Due to a change in the method of determining family type, implemented for the 1981 Census, caution should be used in comparing the distribution of primary and secondary families with data from previous censuses. Since the delineation of type of household is dependent upon family type, the same caution should be exercised in comparing the 1981 data for secondary family households with the corresponding figures in previous censuses.

An explanation of these changes, and if applicable, the impact of such changes on the data for household type in general, will be included in the Summary Guide - Total Population (Catalogue No. 99-902).

Ottawa-Hull Census Metropolitan Area

Due to the method of production used for the Basic Series of User Summary Tapes and microfiche, it was not feasible to produce a census metropolitan area total for areas crossing provincial boundaries. Consequently, for the census metropolitan area of Ottawa-Hull it is necessary to add together data for Ottawa-Hull from both the Ontario and Quebec parts in order to obtain a total. A total for the complete census metropolitan area of Ottawa-Hull is shown in the Profile Series as a different method of production was used.

Residual Totals

In the Special Series, where remainder or residual totals are shown, the total may be equal to the province or territory total. The problem arises in Prince Edward Island, the Yukon and Northwest Territories where there are no census metropolitan areas. Consequently, some repetition of data is unavoidable. A similar situation exists for census tracts in the Basic Series, where the provincial census tract subtotal is equal to the province or territory total for the above-mentioned areas.

Zero Cells

In User Summary Tapes and microfiche, a cell containing a "zero" value may represent any one of the following:

- (1) nil or zero.
- (2) figures not appropriate or not applicable.

Due to the method of production it was not possible to use the standard symbols normally used in publications.

Données sur le genre de ménage

À cause d'un changement introduit en 1981 dans la façon de déterminer le genre de famille, nous recommandons aux utilisateurs de se montrer prudents lorsqu'ils comparent les données relatives aux familles principales et secondaires à celles des recensements antérieurs. Puisque le genre de ménage découle, en partie, du genre de famille, les mêmes précautions devraient être prises en comparant les données de 1981 sur les ménages de famille secondaire.

On peut trouver une explication de ces changements et, selon le cas, de l'impact de ces derniers sur les données relatives au genre de ménage en général, dans la publication Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull

Vu la méthode de production utilisée pour la série de base des bandes sommaires et microfiches, il n'a pas été possible de calculer un total au niveau de la région métropolitaine de recensement dans le cas de secteurs chevauchant deux provinces. Il est donc nécessaire, pour la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull, d'additionner les données relatives à la partie de l'Ontario à celle du Québec pour obtenir un total. La série des profils présente cependant un total pour toute la région métropolitaine d'Ottawa-Hull puisqu'elle a été produite à l'aide d'une méthode différente.

Totaux résiduels

Dans la série spéciale, qui donne le reste ou les totaux résiduels, le total peut correspondre au total de la province ou du territoire. Le problème survient à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ne comptent aucune région métropolitaine de recensement. La répétition de certaines données est donc inévitable. La même situation se retrouve au niveau des secteurs de recensement dans la série de base, lorsque le total partiel des secteurs de recensement provinciaux correspond au total de la province ou du territoire dans les régions susmentionnées.

Cellules renfermant un zéro

Dans les bandes sommaires et microfiches, une cellule renfermant une valeur zéro peut signifier une des choses suivantes:

- (1) néant ou zéro.
- (2) n'ayant pas lieu de figurer.

Par suite de la méthode de production utilisée, il n'a pas été possible de recourir aux signes conventionnels que l'on retrouve habituellement dans les publications.

Mother Tongue

Comparability of the 1981 and 1976 Census mother tongue data is affected by a number of factors:

- (a) There has been a decrease in the non-response rate from 1.9% in 1976 to 1.1% in 1981. As a result, an unknown portion of the change in any given mother tongue is due to a better enumeration of the population.
- (b) In the 1976 Census the 1.9% of the population who did not respond to the mother tongue question had their language coded as Not Stated. In the 1981 Census the 1.1% of the population who did not respond to the question were assigned a specific language (see table on the following page).
- (c) Procedures for the removal of multiple responses, provided by 2.4% of the 1981 population, have changed for the 1981 Census. In 1976, an arbitrary and deterministic processing edit blanked the multiple responses, leaving only one valid response for each individual. In the 1981 Census, multiple languages were assigned a single response using probabilistic computer algorithms (see table on the following page for the redistribution of combinations of English, French and Other).
- (d) The category "Indian, n.o.s." includes persons who are of aboriginal ancestry and those of Asian Indian ancestry. In 1976, these persons were all coded to "Native Indian" as mother tongue.

Langue maternelle

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976 sur la langue maternelle:

- a) Le taux de non-réponse est tombé de 1.9 % en 1976 à 1.1 % en 1981. Les changements observés pour certaines langues s'expliquent en partie par un meilleur dénombrement de la population.
- b) Au recensement de 1976, 1.9 % de la population n'avait pas répondu à la question sur la langue maternelle et l'on avait codé leur langue dans la catégorie "non déclarée". Au recensement de 1981, une langue précise a été attribuée au 1.1 % des recensés qui n'ont pas répondu à cette question (voir le tableau à la page suivante).
- c) Les procédures en vue de la suppression des réponses multiples, enregistrées chez 2.4 % de la population en 1981, ont été modifiées au recensement de 1981. En 1976, un contrôle arbitraire et déterminant supprimait les réponses multiples pour ne garder qu'une réponse valable pour chaque recensé. Au recensement de 1981, on a conservé une seule réponse en utilisant des algorithmes informatiques probabilistes (voir le tableau à la page suivante pour la redistribution des combinaisons comportant le français, l'anglais et autres langues).
- d) La catégorie "Indien, n.d.a." regroupe les personnes d'ascendance autochtone et celles qui sont d'ascendance indienne asiatique. En 1976, la langue maternelle de toutes ces personnes a été codée "langue amérindienne".

Mother Tongue Information as Reported by Assigned Mother Tongue, Canada, 1981

Données sur la langue maternelle déclarée selon la langue maternelle attribuée, Canada, 1981

Mother tongue as reported in 1981 Langue maternelle déclarée en 1981	1981 mother tongue assigned as Langue maternelle attribuée en 1981		
	English Anglais	French Français	Other Autre
	English only - Anglais seulement	14,518,400	...
French only - Français seulement	...	6,077,695	...
Other only ^{1,2} - Autre seulement ^{1,2}	...	2,495	2,897,730
English and French ³ - Anglais et français ³	103,595	104,650	...
English and other ^{2,4} - Anglais et autre ^{2,4}	122,655	235	202,640
French and other ⁵ - Français et autre ⁵	...	9,305	12,945
English, French and other ³ - Anglais, français et autre ³	7,845	7,375	14,250
Non-response - Non-réponse	165,970	47,340	48,060
Total	14,918,460	6,249,095	3,175,625

Totals may not equal the sum of components due to rounding. - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- 1 "Other" includes all non-official languages. - "Autre" comprend toutes les langues non officielles.
- 2 A number of write-in languages were potentially changed to French by computer edit (e.g., "Belgian" could be either "French" or "Flemish"). - Lors du traitement des données par ordinateur, le français a été attribué comme langue maternelle pour un certain nombre de réponses écrites (par ex., "belge" pouvait être "français" ou "flamand").
- 3 In 1976, a random choice was made between "English and French". - En 1976, on a fait un choix aléatoire entre le français et l'anglais.
- 4 In 1976, all records with "English and other" were assigned to "English". - En 1976, on a attribué l' "anglais" à tous les recensés qui avaient indiqué "Anglais et autre".
- 5 In 1976, all records with "French and other" were assigned to "French". - En 1976, on a attribué le "français" à tous les recensés qui avaient indiqué "Français et autre".

Users of these data should be aware that there is some impact on the comparability of the 1981 with 1976 Census data due to changes in processing procedures. However, problem-free information was provided by 96.5% of the population. Furthermore, for 98.0% of the population, the same data would have been published for 1981, whether the 1976 or the 1981 processing methodology had been used. For a more detailed explanation, users are referred to Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904).

Les utilisateurs noteront que les modifications apportées aux procédures de traitement influent quelque peu sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976. Signalons que 96.5 % de la population ont fourni des données précises. En outre, les mêmes données auraient paru pour 98.0 % de la population en 1981, peu importe que l'on eût employé la méthode de traitement de 1976 ou celle de 1981. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

CAUTIONARY NOTE ON DATA QUALITY - STRUCTURAL TYPE

The reporting of Structural Type of dwelling in any census or survey can be expected to be subject to potentially significant response error. This is perhaps due in part to the variety of sometimes complex structures, regional differences in terminology, and local real estate advertising. The level and nature of this error have been shown to vary according to the methodology used to collect the data. For the 1976 Census, the Structural Type was determined by the Census Representative. For the 1981 Census the Structural Type was determined by the respondent.

Analysis has shown that the 1976 data contained substantially fewer errors than the 1981 data for this variable. Comparisons between 1976 and 1981 Census data for Structural Type will therefore reveal certain inconsistencies. (Note: The count of dwellings is not in question, only how the total number of dwellings is broken down into Structural Type.) These inconsistencies will vary in degree from one geographic area to another and from one Structural Type to another.

Geographically the degree of error in dwelling classification is highest in the core areas of larger cities; those areas with older and converted or complex structures for which proper classification by respondents would be more difficult. The degree of error decreases as one moves outward from the core areas. Indeed there do not appear to be data quality problems in this regard for rural areas.

From the structural perspective the counts for Apartments in buildings with five or more storeys are believed to be relatively accurate. Counts for other types of dwellings in multiple unit structures (e.g., Apartments in buildings of less than five storeys and Row Houses), on the other hand, may contain varying degrees of error. For these dwellings there have been two types of misclassification. First, there are misclassifications among various types of the multiple unit structures. For example, Apartments in buildings of less than five storeys have frequently been classified as Row Houses, Semi-detached, etc. Second, there are some misclassifications between multiple and single structures. For example, a Duplex may have been misclassified as a Single Detached.

MISE EN GARDE AU SUJET DE LA QUALITÉ DES DONNÉES CONCERNANT LE TYPE DE CONSTRUCTION

La déclaration du type de construction d'un logement lors d'une enquête ou d'un recensement fait souvent l'objet d'erreurs de réponse importantes. La situation est sans doute attribuable en partie à la diversité des constructions quelquefois complexes, aux différences de terminologie d'une région à l'autre et à la publicité locale dans le domaine de l'immeuble. Il a déjà été prouvé que le niveau et la nature de cette erreur de réponse variaient selon la méthode utilisée pour recueillir les données. Au recensement de 1976, c'est le recenseur qui a établi le type de construction, alors qu'au recensement de 1981, le recensé s'en est chargé.

L'analyse a montré que les données de 1976 renfermaient beaucoup moins d'erreurs que celles de 1981 en ce qui concerne cette variable. Les comparaisons faites entre les données des deux recensements au sujet du type de construction révéleront donc certaines incohérences. (Nota: Le nombre de logements n'est pas remis en question, c'est seulement la façon de répartir le nombre total de logements selon le type de construction.) Ces incohérences varieront en importance d'une région géographique à l'autre et d'un type de construction à l'autre.

Au niveau géographique, le degré d'erreur dans le classement des logements est plus fréquent dans le centre des grandes villes; c'est en effet dans ces régions que l'on retrouve de vieilles constructions ou des édifices transformés ou complexes que les recensés ont bien du mal à classer. Le degré d'erreur décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville. En effet, il ne semble pas y avoir de problèmes de qualité de données à cet égard dans les régions rurales.

Du point de vue de la construction, le nombre d'appartements dans les immeubles de cinq étages ou plus est, croyons-nous, relativement exact. Le nombre d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples (par ex., des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages et des maisons en rangée), peut par contre, renfermer ce genre d'erreur mais à des degrés divers. Nous avons relevé deux genres de classement erroné pour ces logements. En premier lieu, il y a eu classement erroné parmi les divers types de construction à logements multiples. Par exemple, des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages ont fréquemment été classés comme maisons en rangée, maisons jumelées, etc. En second lieu, il y a eu erreur au niveau des constructions multiples et individuelles. Par exemple, un duplex a pu être classé comme une maison individuelle non attenante.

A substantial amount of the Structural Type error is misclassification among multiple unit structures. For this reason the user is advised to use the 1981 Census Structural Type data, whenever possible, by collapsing into four categories: Single Detached, Apartment in a building with five or more storeys, Movable (i.e. Mobile and Other Movable), and All Other. The error in the aggregated data will be reduced but it will not be eliminated. The misclassification of dwellings in multiple unit structures can be expected, where it occurs, to result in an under-reporting for the "All Other" category and a compensating overreporting for Single Detached. The significance of this error (as a percentage) in the count of Single Detached can be expected to decrease as the proportion of true Single Detached in the geographic area increases.

The question is: "How can one determine the level of error in any given tabulation of Structural Type and is it possible to compensate or adjust for this error?". The answer will depend upon the tabulation and the specific use of the data.

For Enumeration Area level tabulations, for example, only the above general statements can be applied to the data. If the Enumeration Area is in a rural area, the data can be used with the same confidence as other data, with comparable cell sizes, for the Enumeration Area. On the other hand, if the Enumeration Area is in an urban core area with 50% of the reported dwellings in multiple unit structures, then the data on Structural Type would not be usable for any but the most general purposes, particularly for the full range of Structural Types.

For Census Tract, Census Subdivision, Census Division, Census Metropolitan Area, Province level tabulations, as examples, it is possible (with some cross-reference to other 1981 Census information and to 1976 Structural Type data) to determine whether for the particular tabulation there is a data quality problem for Structural Type, the degree of this problem, and most probably how the data have been misclassified.

Une forte proportion de l'erreur du type de construction est survenue pour les constructions à logements multiples. Pour cette raison, l'utilisateur serait avisé, toutes les fois qu'il recourt aux données du recensement de 1981 sur le type de construction, de les regrouper si c'est possible selon les quatre catégories suivantes: maisons individuelles non attenantes, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, logements mobiles (c.-à-d., les habitations mobiles et les autres logements mobiles) et tous les autres. L'erreur dans les données agrégées décroîtra mais elle ne sera pas éliminée. On peut s'attendre à ce qu'un classement erroné des logements dans des immeubles à logements multiples, lorsqu'il se produit, entraîne un sous-dénombrement de la catégorie "tous les autres" et un surdénombrement équivalent dans le cas des maisons individuelles non attenantes. On peut s'attendre à ce que l'importance (en pourcentage) de l'erreur au niveau du nombre de logements individuels non attenants diminue à mesure qu'augmentera le nombre "réel" de logements individuels non attenants dans la région en question.

La question est donc: "Comment peut-on établir le niveau de l'erreur dans une totalisation sur le type de construction et est-il possible de compenser ou de rectifier cette erreur?". La réponse dépendra de la totalisation et de l'usage auquel on destine les données.

Dans les totalisations au niveau des secteurs de dénombrement, par exemple, seuls les énoncés généraux susmentionnés peuvent s'appliquer aux données. Si le secteur de dénombrement se trouve dans une région rurale, on peut se servir des données avec la même confiance que les autres données, avec des tailles de case comparables, pour le secteur de dénombrement. Par contre, si le secteur de dénombrement est dans le noyau urbanisé d'une ville où on retrouve 50 % des logements déclarés dans des immeubles à logements multiples, les données sur le type de construction ne seront plus utilisables sinon pour des fins très générales, plus spécialement en ce qui concerne la gamme complète de types de construction.

Concernant les totalisations au niveau des secteurs de recensement, subdivisions de recensement, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement et provinces, par exemple, il est possible (avec certains recoupements à d'autres données du recensement de 1981 et aux données sur le type de construction de 1976) d'établir s'il y a un problème de qualité dans la totalisation pour le type de construction en cause, la nature du problème et, très probablement, la raison du classement erroné.

The procedure is based upon Period of Construction data. These data, which were collected on a sample basis in the 1981 Census, permit the identification of new construction - i.e. of occupied dwellings constructed in the period 1976-1980 plus those constructed in the first five months of 1981. To the extent that dwelling stock is stable (ideally no conversions and no demolitions) over a five-year period, then adding the new construction - obtained from the 1981 Census data - to the 1976 Census Structural Type counts should yield values close to those for the 1981 Census. The degree to which these adjusted counts do not agree with 1981 counts by Structural Type should give a clear indication of the quality of the data - both 1981 and 1976.

Three basic steps are involved in making this assessment of the quality of the data:

- (1) **Ascertain the 1976 Census geographic area corresponding to the 1981 Census geographic area for which Structural Type data are being tabulated.**

For many tabulations the 1976 and 1981 Censuses will correspond exactly in geography. To assist in this determination the user may refer to a variety of bulletins.

(i) **Census Divisions and Census Subdivisions**

1976: 92-802 to 92-805; 92-911
(Reference Maps)

1981: 93-901 to 93-912, Table 4; 99-907
(Reference Maps - CDs/CSDs)

The magnitude of the area affected by a boundary change can be determined by comparing the 1976 and 1981 Reference Maps or by consulting the SGC manual Volume 1 (Appendix 2) Catalogue No. 12-567.

The magnitude of the population affected by a boundary change can be determined by comparing the adjusted 1976 population figure (i.e. based on 1981 area) reported in the 1981 bulletin with the final 1976 population figure reported in the 1976 bulletin.

(ii) **Census Metropolitan Areas**

1976: 92-809; 92-811 (Reference Maps)

1981: 95-903; 99-906 (Reference Maps - CMAs/CAs)

The magnitude of the area affected by a boundary change can be determined by comparing the 1976 and 1981 Reference Maps.

La méthode se fonde sur les données touchant la période de construction. Ces données, qui ont été recueillies auprès d'un échantillon au recensement de 1981, permettent d'identifier les constructions neuves, c'est-à-dire les logements occupés construits au cours de la période 1976-1980 ainsi que ceux qui ont été construits dans les cinq premiers mois de 1981. Dans la mesure où le stock de logements est stable (idéalement, il n'y aurait ni transformation, ni démolition) au cours d'une période de cinq ans, si l'on ajoute la construction neuve - chiffres que l'on a obtenus au recensement de 1981 - aux chiffres sur le type de construction au recensement de 1976, on devrait pouvoir obtenir des valeurs assez près de celles qui ont été obtenues au recensement de 1981. L'écart entre ces chiffres rectifiés et les chiffres de 1981 selon le type de construction devrait nous donner une indication claire de la qualité des données, tant pour 1981 que pour 1976.

L'évaluation de la qualité des données se fait en trois étapes:

- (1) **S'assurer que la région géographique au recensement de 1976 correspond à celle du recensement de 1981 pour laquelle on a totalisé des données sur le type de construction.**

Pour bon nombre de totalisations, les régions géographiques des recensements de 1976 et de 1981 correspondront. Pour l'aider dans sa tâche, l'utilisateur pourra se reporter à divers bulletins.

(i) **Divisions de recensement et subdivisions de recensement**

1976: 92-802 à 92-805; 92-911 (cartes de référence)

1981: 93-901 à 93-912, tableau 4; 99-907
(cartes de référence - DR/SDR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981 ou à consulter le volume 1 de la CGT (Annexe 2), n° 12-567 au catalogue.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(ii) **Régions métropolitaines de recensement**

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence - RMR/AR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

The magnitude of the population affected by a boundary change can be determined by comparing the adjusted 1976 population figure (i.e. based on 1981 area) reported in the 1981 bulletin with the final 1976 population figure reported in the 1976 bulletin.

(iii) **Census Agglomerations**

1976: 92-809; 92-811 (Reference Maps)

1981: 95-903; 99-906 (Reference Maps - CMAs/CAs)

Same as (ii) above except users should note that CAs experienced a change of definitional criteria between 1976 and 1981 that can greatly affect the CAs. These changes are over and above any changes to the boundaries of component CSDs.

(iv) **Census Tracts**

1976: 95-800 to 95-831 (Maps included)

1981: 95-905 to 95-940 (Maps included)

The magnitude of the area affected by a boundary change can be determined by comparing the 1976 and 1981 Reference Maps.

The magnitude of the population affected by a boundary change can be determined by comparing the adjusted 1976 population figure (i.e. based on 1981 area) reported in the 1981 bulletin with the final 1976 population figure reported in the 1976 bulletin.

(v) **Federal Electoral Districts**

The Federal Electoral District level data cannot easily be assessed for the reason that 1976 data follow the 1966 Representation Order, and 1981 data are according to the 1976 Representation Order, except for 1976 bulletin 92-808, which does present basic structural type information according to the 1976 Representation Order. The corresponding bulletin in 1981 is Catalogue No. 95-901.

Minor differences in geographic boundaries which cannot be isolated should not invalidate the assessment. Substantial differences, however, would preclude proper assessment. (e.g., the Enumeration Area level data cannot be assessed for the reason that Enumeration Area boundaries differ greatly between 1976 and 1981.)

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(iii) **Agglomérations de recensement**

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence - RMR/AR)

Voir (ii) ci-dessus; les utilisateurs devront cependant noter que les critères de définition d'une AR ont changé considérablement entre 1976 et 1981, ce qui peut influencer grandement sur les comparaisons. Ces changements dépassent tous les changements de limites des SDR composantes.

(iv) **Secteurs de recensement**

1976: 95-800 à 95-831 (cartes incluses)

1981: 95-905 à 95-940 (cartes incluses)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(v) **Circonscriptions électorales fédérales**

Les données sur les circonscriptions électorales fédérales ne peuvent être facilement évaluées puisque les données de 1976 sont basées sur l'Ordonnance de représentation de 1966 tandis que celles de 1981 se fondent sur l'Ordonnance de représentation de 1976, à l'exception du bulletin 92-808 de 1976 qui présente des renseignements de base sur le type de construction selon l'Ordonnance de représentation de 1976. Le bulletin correspondant en 1981 porte le n^o 95-901 au catalogue.

Les petites modifications de limites géographiques qui ne peuvent être cernées ne devraient pas invalider l'évaluation. Toutefois, des écarts importants nous empêcheraient de procéder à une évaluation valable. (Ainsi, on ne peut évaluer les données sur les secteurs de dénombrement puisque les limites de ces secteurs diffèrent beaucoup entre 1976 et 1981.)

- (2) Bring together, for the given geographic area (or areas), the 1976 and 1981 Structural Type data with the 1981 data cross-tabulated by Period of Construction (sample data) and produce "adjusted" 1981 counts.

For all Structural Types the newer construction (that with Period of Construction 1976-1981 or 1976-1980 plus 1981) reported in the 1981 Census must be added to the total for each Structural Type (or for some collapsed version) reported in 1976 to produce "adjusted" 1981 counts. Period of Construction data cross-tabulated with Structural Type are being specially prepared for use in carrying out this procedure. These tabulations will be available in March of 1983. Users of tape/fiche data should note that cross-tabulations of Period of Construction by Structural Type are planned at the Census Tract level (CTW81B22) and Census Subdivisions of 5,000 population and over (SPW81B13). See inside front cover on how to obtain more information.

It should be noted that if there is no significant amount of new construction for the geographic area of interest (in which case the counts of total occupied private dwellings in 1981 and 1976 should be approximately equal) then Period of Construction data are not needed and this part of the procedure need not be applied.

- (3) Compare the 1981 Census counts by Structural Type with the adjusted 1981 Census counts by Structural Type and assess differences.

If the geographic areas being compared are identical, then the 1981 counts and the adjusted 1981 counts should be similar. (For this comparison the two 1981 Apartment categories must be added to be comparable to the 1976 count of Apartments.) There will be many cases for which there will be differences - some small and some large. What must be done is to make some judgement of the possible reasons for a discrepancy.

Possible Reasons for Differences

- (a) Dwellings constructed in the period January - May 1976 cannot be isolated in the 1981 data. Since occupied dwellings constructed in that period are included in the 1976 Census counts the adjusted 1981 counts will be higher than the published 1981 estimates.

- (2) Regrouper, pour une ou des régions géographiques données, les chiffres de 1976 et de 1981 sur le type de construction aux recoupements de 1981 selon la période de construction (données-échantillon) afin de produire les chiffres rectifiés de 1981.

Pour tous les types de construction, la construction neuve (dont la période de construction est 1976-1981 ou 1976-1980 plus 1981) déclarée au recensement de 1981 doit être ajoutée au total de chaque type de construction (ou de quelque version modifiée) déclarée au recensement de 1976 pour produire les chiffres rectifiés de 1981. Les données sur la période de construction avec recoupements selon le type de construction sont préparées spécialement pour effectuer cette procédure. Ces totalisations sortiront en mars 1983. Les utilisateurs des bandes ou microfiches de données noteront que des recoupements de la période de construction selon le type de construction sont prévus pour les secteurs de recensement (CTW81B22) et les subdivisions de recensement de 5,000 habitants et plus (SPW81B13). Pour plus de renseignements, prière de se reporter au verso de la couverture avant.

Il convient de noter que s'il n'y a pas eu beaucoup de constructions neuves dans la région en question (auquel cas le nombre total de logements privés occupés devrait à peu près correspondre pour 1976 et 1981), les données sur la période de construction ne seront pas alors requises et cette partie de la procédure devra être laissée de côté.

- (3) Comparer les chiffres du recensement de 1981 sur le type de construction aux chiffres rectifiés de ce même recensement et évaluer la différence.

Si les régions à comparer sont identiques, les chiffres de 1981 et leur version rectifiée devraient correspondre. (Pour cette comparaison, les chiffres des deux catégories d'appartements de 1981 doivent être additionnés pour être comparables au nombre d'appartements de 1976.) Dans bon nombre de cas, il y aura une différence, quelquefois petite, quelquefois grande. Il faut alors essayer d'expliquer le mieux possible les raisons de l'incohérence.

Raisons possibles d'incohérence

- a) Il n'est pas possible de distinguer dans les données de 1981 les logements qui ont été construits entre janvier et mai 1976. Vu que les logements occupés construits au cours de cette période sont compris dans les chiffres du recensement de 1976, les chiffres rectifiés de 1981 seront supérieurs aux estimations publiées de 1981.

If, in proportional terms, for any Structural Type there is a significant number of dwellings with Period of Construction of 1976-1981, then it may be necessary to readjust the counts to "correct" for the January - May 1976 construction. Without additional information, 5/60th of the 1976-1980 count or 5/65th of the 1976-1981 count should be subtracted from the earlier adjusted 1981 count. It should be remembered, however, that for small geographic areas such an adjustment may tend to be unreliable.

- (b) It must be remembered that the Period of Construction data are based upon a sample and as such are subject to sampling error. A discussion of the impact of sampling error will be given with any 1981 Census Bulletins which include tabulations of sample data (e.g. Period of Construction) and in the publication Data Quality - Sample Population (Catalogue No. 99-905). The sampling error for most tabulations should not be sufficient to invalidate the assessment procedure but will explain some amount of any differences.
- (c) The Period of Construction data are also subject to response error. The significance of such error for any given tabulations will depend upon the proportion of reported newer construction.
- (d) Since tabulations being checked will be for occupied dwellings, differing vacancy rates for the 1976 and 1981 Censuses would result in a corresponding difference in occupied dwelling stock counts.
- (e) Demolitions between the two censuses will cause the adjusted 1981 Census counts to be higher than the corresponding 1981 Census counts.
- (f) Conversions (e.g., converting a Single Detached to Apartments) may legitimately result in a decrease in the count for one dwelling type and an increase in the count for another. Generally such conversions should not have been reported among the new construction.

All of items (a) to (f), with the possible exception of sampling errors, should individually manifest themselves by way of a difference in the estimated total occupied dwelling stock for the area (comparing the 1981 total with the adjusted 1981 total). Collectively there may be a cancelling effect (e.g., demolitions and conversions). These will also cause changes in the counts for particular Structural Types.

Si, de façon proportionnelle, on retrouve un nombre important de logements pour un type de construction donné dont la période de construction s'établit entre 1976 et 1981, il sera peut-être alors nécessaire de réajuster les chiffres pour "corriger" les données afin de tenir compte des constructions faites entre janvier et mai 1976. Si l'on ne dispose pas de renseignements additionnels, 5/60 du chiffre de 1976-1980 ou 5/65 de celui de 1976-1981 devra être retranché du chiffre précédemment ajusté de 1981. On devra, cependant, se rappeler qu'un tel ajustement ne sera pas aussi fiable pour de petites régions géographiques.

- b) Il faut se souvenir que les données sur la période de construction se fondent sur un échantillon et, comme telles, sont entachées d'une erreur d'échantillonnage. Nous expliquerons les répercussions de l'erreur d'échantillonnage dans les bulletins du recensement de 1981 qui comprennent des totalisations de données-échantillon (par ex., sur la période de construction) et dans la publication n° 99-905 au catalogue intitulée Qualité des données - Population-échantillon. Pour la plupart des totalisations, l'erreur d'échantillonnage ne devrait pas être trop élevée pour que nous ne puissions pas appliquer la procédure d'évaluation, mais elle pourra expliquer dans une certaine mesure l'un ou l'autre des écarts.
- c) Les données sur la période de construction sont également entachées d'une erreur de réponse. L'importance d'une telle erreur pour les totalisations dépendra de la proportion de constructions neuves déclarées.
- d) Du fait que les totalisations vérifiées concerneront les logements occupés, des taux d'inoccupation différents pour les recensements de 1976 et de 1981 entraîneront un écart correspondant dans les chiffres du stock de logements occupés.
- e) Les démolitions entre les deux recensements entraîneront une hausse du chiffre rectifié du recensement de 1981 par rapport au chiffre réel de ce même recensement.
- f) Les transformations (par ex., la transformation d'une maison individuelle non attenante en appartements) pourront vraisemblablement entraîner une diminution du nombre d'un type de logement et un accroissement pour un autre. De façon générale, ces transformations ne devraient pas avoir été déclarées parmi la construction neuve.

Tous les éléments a) à f), avec l'exception possible des erreurs d'échantillonnage, devraient se manifester individuellement par un écart dans le stock estimatif total de logements occupés pour la région en cause (si l'on compare le total de 1981 au total rectifié de cette même année). Globalement, il peut y avoir effet de compensation (par exemple, des démolitions et des transformations). Cela pourra aussi entraîner des modifications au nombre de logements d'un type particulier de construction.

As a possible source of differences, response error will manifest itself not by a difference in estimated total occupied dwelling stock but by a shift in the count of dwellings between two or more Structural Types. If there is a major response error the shift will be obvious. The following hypothetical example will serve as an illustration.

Comme une source possible d'écarts, l'erreur de réponse se manifesterait non pas par un écart du stock estimatif total de logements occupés mais par un déplacement du nombre de logements entre deux ou plusieurs types de construction. Si l'erreur de réponse est importante, le déplacement sera évident. L'exemple hypothétique suivant servira à illustrer notre propos.

Comparison of 1981 and Adjusted 1981 on Occupied Dwellings by Structural Type

Comparaison des chiffres de 1981 et des chiffres rectifiés de 1981 sur les logements occupés selon le type de construction

Area	Apartments (000's)		Other Multiple (000's)		Single Detached (000's)	
	1981	Adj. 1981*	1981	Adj. 1981	1981	Adj. 1981
Région	Appartements (en milliers)		Autres logements multiples (en milliers)		Logements individuels non attenants (en milliers)	
	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981
A	260	361	130	30	20	19
B	385	400	53	40	10	8
C	150	155	36	35	40	41
D	78	78	24	24	56	56

For area A there is a significant response error which has manifested itself by a shift from Apartment (in 1976) to other types of dwellings in multiple unit structures, and, to a lesser degree, to Single Detached. It is reasonable to conclude that, for this area, the 1981 classification by Structural Type contains, as a minimum, the degree of error implied by the differences in the counts and that the adjusted 1981 counts more accurately reflect the Structural Type distribution for the area. At the same time it is also reasonable to conclude that classification problems were present in the 1976 Census as well. While the 1976 counts - based upon evaluation of 1976 and 1981 data - can be expected to be very much more accurate than the 1981 counts, in this case they may still contain non-negligible error. The largest proportion of such error will be among the multiple unit structures (Apartments plus Other Multiple in this example).

Dans la région A, on constate une erreur de réponse importante qui s'est manifestée par un déplacement des appartements (en 1976) vers d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples, et, dans une moins large mesure, vers les logements individuels non attenants. On peut raisonnablement conclure que, pour cette région, le classement de 1981 selon le type de construction renferme au moins le degré d'erreur qui ressort de la différence entre les chiffres et que les chiffres rectifiés de 1981 reflètent mieux la répartition des types de construction pour la région. De même, il est aussi raisonnable de conclure que les problèmes de classement existaient également au recensement de 1976. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que les chiffres de 1976 - qui se fondent sur une évaluation des données de 1976 et de 1981 - soient beaucoup plus exacts que les chiffres de 1981, dans ce cas, ils pourront encore renfermer une erreur non négligeable. La plus grande proportion d'une telle erreur se retrouvera dans les constructions à logements multiples (appartements et autres logements multiples dans notre exemple).

For area B there is likely also a response error with the same direction of misclassification as for area A. The adjusted 1981 counts can be expected to contain some amount of error, but because the data are much less inconsistent (than those for area A) the data can be used with much greater confidence.

Pour la région B, il existe vraisemblablement une erreur de réponse qui s'apparente à celle pour la région A. On peut s'attendre à ce que les chiffres rectifiés de 1981 renferment une certaine part d'erreur, mais étant donné que les renseignements sont beaucoup moins incohérents que ceux de la région A, les données peuvent être utilisées avec beaucoup plus de confiance.

For area C there are discrepancies, but these may be caused by a combination of problems. For this area the 1981 count of total occupied dwelling stock is 226. The adjusted 1981 count of total occupied dwelling stock is 231. Thus the majority of the apparent differences must be due to reasons other than response error. The most plausible source of the differences will be the Period of Construction data (see (a), (b) and (c) under Possible Reasons for Differences), although the conformity of the 1976 and 1981 geography should be verified.

For area D there are no differences and the data can be used with confidence.

It should be noted that collapsing of Structural Types, as in the illustration, should be done whenever possible as it is easier to assess the cause of differences for large cells. It should also be noted that shifts in the counts for Movable dwellings are very difficult to assess. These dwellings may have a higher than average demolition rate, they can be moved out of or into an area, and they can be converted perhaps more readily than other types of dwellings.

As part of the investigations which have resulted in this cautionary note, the above procedure was carried out for a sample of geographic areas. The results for a sample of Census Metropolitan Areas, as an example, showed that significant response error was isolated to specific municipalities, that for the majority of municipalities there was no identifiable data quality problem, and that where response errors apparently did occur, the shifts by Structural Type were immediately evident.

Further information on the quality of the Structural Type data will be included in Data Quality - Total Population (Catalogue No. 99-904).

Pour la région C, il existe des incohérences, mais elles peuvent avoir été causées par une combinaison de problèmes. Dans cette région, le nombre total de logements occupés en 1981 est de 226; le chiffre rectifié est 231. Donc, la plupart des écarts apparents doivent être attribuables à d'autres causes que l'erreur de réponse. La source d'erreur la plus plausible se retrouvera dans les données sur la période de construction (voir a), b) et c) sous Raisons possibles d'incohérences), bien qu'on devra aussi vérifier la conformité des limites géographiques entre 1976 et 1981.

Pour la région D, il n'y a pas d'incohérence et les données peuvent être utilisées avec confiance.

Il convient de noter qu'on devra, dès que possible, procéder au regroupement des types de construction, comme l'indique l'exemple, puisqu'il est plus facile d'évaluer la cause des écarts lorsque les chiffres sont plus grands. Il convient aussi de remarquer que les déplacements au niveau des chiffres pour les logements mobiles sont très difficiles à évaluer. Ces logements peuvent avoir un taux de démolition supérieur à la moyenne, ils peuvent être déplacés hors d'une région ou y être intégrés et ils peuvent être transformés peut-être plus facilement que tout autre genre de logement.

Dans les recherches qui ont mené à la rédaction de cette note spéciale, la procédure mentionnée ci-dessus a été appliquée à un échantillon de régions géographiques. Ainsi, les résultats à l'égard d'un échantillon de régions métropolitaines de recensement révèlent qu'une erreur de réponse importante s'est glissée dans certaines municipalités plutôt que dans la majorité d'entre elles. Il n'y a pas eu de problème apparent de la qualité des données et lorsque des erreurs de réponse sont survenues, les déplacements par type de construction sont ressortis aussitôt.

Des renseignements complémentaires sur la qualité des données touchant le type de construction paraîtront dans le bulletin n° 99-904 au catalogue intitulé Qualité des données - Population totale.